

**Gouvernement du Burkina Faso**

**Ministère des Affaires Étrangères du  
Danemark - DANIDA**

**Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole  
(PCESA) 2013-2018**

**Document de Programme**

**Final**

**PAGE DE GARDE**

<b>Pays :</b>	Burkina Faso
<b>Titre du programme :</b>	Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole
<b>Agence de tutelle financière :</b>	Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
<b>Durée :</b>	2013-2018 (5 ans)
<b>Date de démarrage :</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2013
<b>l'Appui du Danemark (DKK) :</b>	380 millions de DKK
<b>l'Appui du Danemark (FCFA) :</b>	33,3 milliards de FCFA
<b>Description de l'appui</b>	
<p>Le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) constitue le troisième programme d'appui danois au secteur agricole. Il comprend 2 composantes et 4 sous-composantes.</p> <p>Le but global du programme PCESA est de contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté.</p> <p>Le PCESA s'aligne sur les priorités du programme national du secteur rural (PNSR) et de la Stratégie de croissance accéléré et de développement durable (SCADD). Le PNSR et la SCADD visent une croissance économique qui induit un accroissement significatif du revenu réel des ménages et une augmentation des biens et services dont les opérateurs économiques peuvent disposer.</p> <p>Le PCESA s'articule autour de deux composantes complémentaires visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un renforcement des opérateurs économiques du secteur rural à travers des appuis fournis par des structures et prestataires d'appui et de financement du secteur privé (Composante A) et ;</li> <li>• l'optimisation des conditions cadres dans lequel les activités du secteur évoluent (Composante B).</li> </ul> <p>A travers une approche filière et chaîne de valeur, le PCESA se focalisera sur le développement des filières prioritaires ayant une potentialité de croissance. Les filières retenues sont : La gomme arabique, le karité, le niébé, le maïs et le bétail-viande.</p> <p>Le PCESA est bâti sur les principes stratégiques suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(i) le PCESA ciblera les couches à fort potentiel de croissance du secteur privé rural qui comprendront les petites et moyennes entreprises ;</li> <li>(ii) le PCESA accordera une attention particulière sur le développement de technologies vertes;</li> <li>(iii) le PCESA poursuivra l'appui à la décentralisation à travers le renforcement du rôle de maître d'ouvrage des collectivités locales dans la fourniture d'infrastructures structurantes ;</li> <li>(iv) le PCESA demandera un financement des investissements par crédit bancaire et une contribution en espèce des bénéficiaires bénéficiant des services non-financiers ;</li> <li>(v) le PCESA fournira, en dehors de l'appui aux filières, un appui à l'opérationnalisation du PNSR axé sur des domaines précis.</li> </ol> <p>Le programme est géré par un Comité de Pilotage qui constitue l'organe formel de prise de décision. Au niveau de chaque composante, un Comité d'Orientation est chargé d'assurer la coordination opérationnelle entre les différents partenaires dans la mise en œuvre des activités de la Composante.</p>	
Signature des partenaires de mise en œuvre	
Date :	Date :
_____	_____
Gouvernement du Burkina Faso	Gouvernement du Danemark

**TABLE DE MATIERE**

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2. JUSTIFICATION</b> .....	<b>2</b>
<b>3. RESUME DE LA CONCEPTION</b> .....	<b>4</b>
3.1. Objectif stratégique .....	4
3.2. Logique sous-tendant le choix des sous-composantes.....	4
3.3. Liens et synergies avec les autres appuis .....	5
3.4. Gestion des risques de mise en œuvre et stratégie de sortie .....	5
<b>4. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>6</b>
<b>5. OBJECTIFS IMMEDIATS</b> .....	<b>7</b>
5.1. Composante A - Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole.....	7
5.2. Composante B – Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole .....	8
<b>6. MESURES SPECIFIQUES POUR ABORDER LES AUTRES ASPECTS</b> .....	<b>9</b>
6.1. Aspects égalité hommes-femmes .....	9
6.2. Aspects jeunes .....	9
6.3. Aspects environnementaux .....	9
6.4. Croissance verte .....	9
<b>7. BUDGET</b> .....	<b>10</b>
7.1. Contribution de Danida.....	10
7.2. Contribution du Gouvernement du Burkina Faso .....	12
<b>8. GESTION ET ORGANISATION</b> .....	<b>13</b>
8.1. Structure de gestion courante du PCESA .....	13
8.2. Procédures formelles de prise de décision conjointe par les partenaires.....	16
8.3. Principales procédures administratives.....	16
8.4. Procédures de prise de décision et d'approbation .....	17
<b>9. GESTION FINANCIERE ET ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES</b> .....	<b>18</b>
9.1. Dispositions particulières au programme.....	18
9.2. Budgétisation.....	19
9.3. Flux financiers .....	19
9.4. Acquisitions des biens et services.....	20
9.5. Audits .....	21
<b>10. SUIVI, ELABORATION DE RAPPORTS, REVUES ET EVALUATIONS</b> .....	<b>22</b>
10.1. Système de suivi .....	22
10.2. Indicateurs de suivi des objectifs et des résultats.....	22

---

10.3.Rapports.....	23
10.4.Revues annuelles et évaluation à mi-parcours .....	23
<b>11. HYPOTHESES ET RISQUES CLES .....</b>	<b>24</b>
11.1.Hypothèses .....	24
11.2.Risques clés.....	24
<b>12. ANNEXES .....</b>	<b>26</b>
12.1. Annexe 1 - Document de description de la composante A .....	26
12.2. Annexe 2 - Document de description de la composante B.....	26
12.3. Annexe 3 – Cadre logique du PCESA.....	27
12.4. Annexe 4 – Détail de l'Assistance Technique pour le PCESA.....	36
12.5. Annexe 5 - Budgets et prévision des dépenses annuelles par composante.....	38
12.6. Annexe 6 - Brève description de la SCADD et du PNSR.....	40

Les descriptions de composante sont présentées sous pli séparé.

# CARTE DU BURKINA FASO



**ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

AN-PFNL	Agence nationale de produits forestiers non-ligneux
ARD	Ambassade Royale de Danemark
BM	Banque mondiale
CAP	Comité d'Approbation des Projets
CCR/PNSR	Comité de coordination régional du PNSR
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CT	Collectivités territoriales
CO	Comité d'Orientation
COP/PNSR	Comité d'orientation et de pilotage du PNSR
CP	Comité de Pilotage
CPSA	Coordination des politiques sectorielles agricoles
CRA	Chambres régionales d'agriculture
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTI/PNSR	Comité technique interministériel du PNSR
CTR/PNSR	Comité technique régional du PNSR
DAF	Direction de l'administration et des finances
Danida	Coopération danoise au développement
DDK	Couronnes danoises (1 Euro = 7.45 DDK)
DEP	Direction des études et de la planification
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGDPA	Direction générale de développement des productions animales
DGEAP	Direction générale des espaces et aménagements pastoraux
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DRAH	Direction régionale de l'agriculture et de l'hydraulique
DREDD	Direction régionale de l'environnement et le développement durable
DRRA	Direction régionale de ressources animales
DYFAB	Projet de dynamisation des filières agroalimentaires au Burkina Faso
ENP	Etude Nationale Prospective
FAO	Food and Agricultural Organisation
FASONORM	Direction de la normalisation et de la promotion de la qualité
FCFA	Franc CFA (100 FCFA = 1,14 DKK)
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIZ	Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit
IF	Institution financière
IMF	Institution de micro-finance
INSD	Institut national de la statistique et la démographie
LPDA	Lettre de politique de développement agricole
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MELS	Meunerie et Emballage de Légumes Secs
MRA	Ministère des Ressources Animales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development)
ONG	Organisations non-gouvernementales
OPA	Organisations professionnelles agricoles
OP	Organisations paysannes
PADAB 2	Programme d'appui au développement de l'agriculture du Burkina Faso
PAFASP	Projet d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (Agricultural Diversification and Market Development Project, Burkina Faso)
PAPISE	Programme d'actions prioritaires et d'investissements du secteur de l'élevage
PASA	Programme d'ajustement du secteur agricole
PCESA	Programme de Croissance et d'Emploi en Milieu Rural

PDA	Programme de développement de l'agriculture
PDA/MECV	Programme décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie
PFNL	Produits forestiers non-ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Plan d'investissement du secteur agricole
PME	Petites et moyennes entreprises
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDR	Stratégie de développement rural décentralisée
S/E	Suivi/Evaluation
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SOFIGIB	Société Financière de Garantie Interbancaire
SP-CPSA	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNABOC	Union nationale des bouchers et charcutiers
UNACEB	Union nationale des commerçants et exportateurs de bétail
UNAEBV	Union nationale des exportateurs du bétail et de la viande

## DEFINITION DE CONCEPTS CLES

Les définitions ci-dessous sont indicatives.

Approche filière	L'approche filière a été développée par des institutions françaises de recherche (INRA et CIRAD) comme un outil neutre d'analyse mettant en évidence l'existence de circuits de distribution pour les biens agricoles notamment. Cette approche a ainsi permis de montrer la manière dont les politiques publiques, les investissements et les institutions influent sur les systèmes locaux de production. Elle consiste à analyser quantitativement les flux de marchandise, les prix et la valeur ajoutée, tout au long de la filière, en utilisant les comptes de chaque agent.
Approche chaîne de valeur	Une chaîne de valeur : "la totalité des activités nécessaires pour transformer un produit ou service de la conception, à travers les phases intermédiaires de production, jusqu'à la livraison au consommateur final et son recyclage après utilisation".
Cluster	Concentration sectorielle et géographique d'entreprises qui d'abord génère des économies externes (fournisseurs spécialisés de matière premières) et ensuite favorise l'émergence de services spécialisés propres dans des domaines techniques, administratifs et financiers.
Pôle de compétitivité :	Le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur / de formation et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Un réseau d'infrastructures peut s'ajouter à cela
Opérateur économique / association	Ce terme « d'opérateur » inclut les opérateurs individuels, les micro-entreprises et les PME, ainsi que toutes les formes d'exercice d'activité lucrative, y compris les coopératives, associations de moyens, en vue de produire et autres formes informelles. A contrario, sont regroupées sous le terme « association » les associations à but non-lucratif constituées dans un but de représentativité, de dialogue et de renforcement des professions, maillons, filières, à tous niveaux géographiques.
Entreprise rurale / Agricole	Dans le cadre du PCESA, l'entreprise rurale est perçue comme une entreprise (production en amont / aval de la production) utilisant les matières premières du secteur Agricole pour développer ses activités. Cette entreprise, n'est pas forcément située en milieu rural.
Agricole	Prend en compte les aspects d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'environnement.



## 1. INTRODUCTION

Le Danemark appuie le secteur agricole au Burkina Faso depuis 1992. Depuis 2000 cet appui se fait à travers les programmes sectoriels intitulés « Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso », dont le PADDAB 1 (2000-2006) et le PADAB 2 (2006-2012).

Le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) constitue le troisième programme sectoriel agricole. Il couvre une période de cinq ans, de 2013 à 2018 et comprend 2 composantes et 4 sous-composantes.

Le présent document programme fournit une description synthétique du PCESA ainsi que le cadre stratégique et le contextuel général. Les descriptions de deux composantes A et B fournissent plus de détails. Elles sont présentées dans des documents séparés.

Les appuis danois antérieurs se sont basés sur deux stratégies principales, à savoir : 1) la réduction de la pauvreté à travers un ciblage direct de l'appui aux couches rurales les plus défavorisées, et 2) le renforcement institutionnel des structures gouvernementales y compris un appui à l'émergence d'un programme national unique pour le développement du secteur agricole au Burkina Faso.

Le présent programme propose un changement de stratégie principale et met l'accent sur le développement du secteur privé comme instrument pour la croissance économique et la création d'emplois. Ainsi le nouveau programme PCESA prévoit une intervention directe auprès du secteur privé intervenant dans les filières Agricoles.

Ce changement de paradigme coïncide avec la nouvelle stratégie globale de développement du Burkina Faso (la SCADD) qui met également l'accent sur le développement économique (le secteur privé) comme moteur de lutte contre la pauvreté. Ce développement économique s'appuie sur le secteur rural pour lequel l'Etat a initié un processus d'élaboration d'un programme national de développement rural<sup>1</sup> (PNSR). Cette nouvelle orientation s'aligne également sur la politique du Danemark en matière d'aide au développement

---

<sup>1</sup> Une brève description de la SCADD et du PNSR est incluse en Annexe.

## 2. JUSTIFICATION

Le secteur agricole<sup>2+3</sup> joue un rôle primordial dans l'économie nationale du Burkina Faso. Il génère plus de 30% du PIB, totalise environ 21<sup>4</sup>% des revenus sur les exportations (principalement le coton et le bétail) et constitue l'occupation principale de plus de 86% de la population du pays<sup>5</sup>. Plus que 70% de la production nationale agricole est produite par les petits producteurs de subsistance. Outre sa forte contribution à la sécurité alimentaire, le secteur agricole fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles.

Le Burkina Faso est classé parmi les pays les moins avancés et de faible revenu avec des déficits alimentaires. Sur sa population de 16 millions, 44% vivent sous le seuil de pauvreté<sup>6</sup> et la moitié de la population a moins de 15 ans. L'insécurité alimentaire touche 50% des ménages<sup>7</sup>. Le Burkina Faso est importateur net de produits alimentaires. La dernière flambée des prix alimentaires dans le monde a encore aggravé cette situation.

La production agricole reste peu mécanisée avec de faibles rendements. L'élevage, largement pratiqué sous des conditions extensives, souffre également d'une productivité basse. Bien que le Burkina Faso ait un potentiel fort pour le développement du secteur agro-alimentaire, la transformation des produits agricoles reste marginale.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), en vigueur depuis 2011, a défini le secteur agricole comme stratégique pour le développement économique du pays et la réduction de la pauvreté. Elle souligne aussi qu'il est nécessaire de renforcer et d'améliorer les conditions du secteur privé agricole lui permettant de jouer son rôle de locomotive de la croissance économique durable et de la création d'emplois au Burkina Faso. Cependant, bien que la production agricole ait augmenté, la productivité dans le secteur est stagnante<sup>8</sup>.

Les contraintes auxquelles les acteurs agricoles sont confrontés concernent principalement :

1. Le faible développement de nouvelles technologies de production, de post-récolte et de transformation joue négativement sur la compétitivité notamment régionale et internationale (coût élevé des facteurs de production, en particulier l'énergie) et renforce une utilisation peu durable des ressources naturelles dans un environnement naturel déjà fragile et particulièrement sensible aux changements climatiques ;
2. L'inexistence d'un service public de vulgarisation agricole<sup>9</sup> et d'appui-conseil menant, entre autres, à une méconnaissance des nouvelles technologies, des principes de gestion d'entreprise et du cadre légal, réglementaire et normatif du secteur ainsi que des opportunités du marché au niveau national, régional et international ;

---

<sup>2</sup> Au Burkina Faso, le secteur agricole inclut les productions végétales, animales et halieutiques ainsi que des produits forestiers non-ligneux et le terme de « secteur agricole » comprend donc ces sous-secteurs dans ce qui suit.

<sup>3</sup> Le contexte national est décrit en plus de détails en Annexe G.

<sup>4</sup> A cause de l'augmentation des activités minières, l'exportation en or a fortement augmenté, et la part des produits agricoles dans les valeurs d'exportation ont baissés de 75% en 2007 à 21% en 2011.

<sup>5</sup> PNSR, version de novembre 2011.

<sup>6</sup> SCADD, 2010, page 42.

<sup>7</sup> Programme alimentaire mondial, 2011.

<sup>8</sup> Le rendement de la production végétale a augmenté avec 1,6% en moyenne sur la période 1990-2008 et la production des cultures commerciales avec 1% en moyenne.

<sup>9</sup> Le service public de vulgarisation agricole ne fonctionne pas depuis des décennies.

3. Un accès faible au crédit qui est par ailleurs peu adapté au secteur agricole. En dehors de la filière coton, les institutions financières ne sont que marginalement en mesure et disposées à fournir des prêts pour les activités d'autres filières agricoles.
4. Une certaine structuration de la plupart des filières agricoles mais des difficultés des opérateurs à formuler leurs besoins et à établir un contact avec les prestataires privés de services non-financiers et financiers;
5. La faible structuration et organisation du secteur privé agricole actuellement dominé par des entreprises individuelles et des entreprises familiales (90% des entreprises enregistrées) et caractérisé par la prédominance des entreprises informelles ;
6. Des difficultés de la part de l'Etat dans la coordination des politiques sectorielles agricoles avec un dialogue encore relativement faible avec les acteurs privés, et une multitude de programmes et projets insuffisamment coordonnés<sup>10</sup>. Le développement du Programme National du Secteur Rural (PNSR) vise, entre autres, à résoudre ces problèmes mais les outils de programmation de suivi sont encore largement à élaborer.

Une évaluation du PADAB 2 en 2010 a montré que l'impact de l'appui fourni sous forme de financement de microprojets aux acteurs privés restait insuffisant en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Par contre, on a constaté un certain succès du programme par rapport aux microprojets visant la mise à disposition des collectivités locales de ressources financières pour la réalisation d'infrastructures structurantes.

De même, on constate un résultat mitigé de l'appui institutionnel fourni au cours des dix dernières années sauf en ce qui concerne l'appui à l'élaboration du PNSR.

Parallèlement à ces constats, un bilan de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2006-2010 (CSLP) montre que les efforts consentis n'ont pas été suffisants pour induire une réduction significative de la pauvreté. En conséquence, le développement du Burkina Faso est depuis 2011 basé sur la SCADD qui met davantage l'accent sur la croissance économique et sur la stimulation de pôles de croissance. Cette réorientation de la stratégie globale de développement coïncide avec la nouvelle politique du Danemark en matière d'aide au développement.

Sur la base de ce qui précède, il a été convenu de renforcer l'appui danois pour la période 2013-2018 en mettant davantage l'accent sur le développement économique dans des filières présélectionnées, une focalisation sur le secteur privé et les opérateurs susceptibles de promouvoir le développement économique et la création d'emplois, et sur une traçabilité des résultats escomptés.

---

<sup>10</sup> La revue sectorielle annuelle de 2011 avait identifié plus de 80 programmes actifs pilotés par les trois ministères du secteur agricole

### 3. RESUME DE LA CONCEPTION

#### 3.1. Objectif stratégique

Le but du PCESA est de « *Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté* ».

Cet objectif stratégique a été déterminé dans le cadre :

- de la SCADD qui met l'accent sur la croissance économique et la création d'emplois pour réduire rapidement la pauvreté au Burkina Faso; et du PNSR qui organise sa mise en œuvre pour le secteur rural.
- de la politique du Danemark en matière d'aide au développement.

#### 3.2. Logique sous-tendant le choix des sous-composantes

Pour y arriver, le programme interviendra à deux niveaux d'appui : 1) Amélioration de l'accès des opérateurs privés à l'appui-conseil et au financement des activités; et 2) Optimisation des conditions cadres adéquates en termes de stratégies, politiques, législation et outils de régulation et de la disponibilité d'infrastructures structurantes publiques.

Pour concrétiser, la place du secteur privé dans la croissance économique, une composante (A) (composante « privée ») sera focalisée dans l'appui au secteur privé intervenant dans le secteur Agricole. Le partenariat Public-Privé sera développé dans la composante B (composante « publique ») notamment par la réalisation d'infrastructures structurantes par les Collectivités Territoriales au profit des filières. Cette même composante permettra également au secteur public (dialogue avec le privé) d'améliorer le cadre réglementaire et normatif pour le développement des filières. Cette complémentarité entre les deux composantes devrait favoriser l'émergence de pôles de croissance.

Les stratégies principales qui sous-tendent l'atteinte de l'objectif global du PCESA sont comme suit :

- *Approche filière.* Le développement des filières est retenu par le Gouvernement Burkinabè. Le PCESA a adopté cette approche et se focalise sur certaines filières ayant une potentialité de croissance. Les filières retenues<sup>11</sup> sont : la gomme arabique, le karité, le niébé, le maïs et le bétail-viande<sup>12+13</sup>. Afin d'optimiser les coûts de transaction, le programme opère en priorité dans 5 régions (l'Est, le Centre-Est, le Nord, le Sahel et le Centre-Ouest) considérées comme des portes d'entrée où ces filières sont importantes. Les différents maillons des filières ne se limitent pas nécessairement à une seule région.
- *Approche chaîne de valeur.* Elle permettra de partir de produit « fini/commercialisable » qui sera le moteur pour l'ensemble des acteurs de la chaîne en termes de création de valeur ajoutée. Cela permettra l'élaboration de projet « intégrateur » où l'entreprise

---

<sup>11</sup> Ces filières prioritaires ont été retenues sur la base des critères suivants : 1) contribution à la sécurité alimentaire, 2) contribution à une augmentation des revenus nationaux (marchés intérieurs et d'exportation) ; 3) potentialité de création d'emplois ; 4) potentialité de promotion de technologies vertes ; 5) contribution à une meilleure stabilité et sécurité ; 6) implication des femmes et jeunes, et 7) filières nécessitant un appui additionnel de la part des partenaires au développement.

<sup>12</sup> La filière bétail-viande comprend des bovins et ovins.

<sup>13</sup> Une description succincte des cinq filières figure en Annexe B.

(généralement de commercialisation) intégrera dans son projet les autres acteurs de la chaîne.

- *Délimitation claire des responsabilités du secteur privé et du secteur public respectivement.* Le PCESA a choisi, de promouvoir le développement économique agricole à travers un appui direct aux opérateurs économiques des filières. Néanmoins, le programme comprend un appui au renforcement des compétences qui relèvent du secteur public (politiques sectorielles, cadre stratégique, régulateur et législatif, disponibilité d'infrastructures structurantes).
- *Délimitation du groupe cible du secteur privé.* Le PCESA ciblera les couches à fort potentiel de croissance afin de stimuler une croissance économique. Les groupes cibles comprennent en conséquence les petites et moyennes entreprises du secteur formel et informel ainsi que les coopératives et les organisations des filières retenues. Le PCESA ciblera les groupes les plus vulnérables à travers la création d'emploi.
- *Appui au secteur basé sur une formule de prêt.* Une contribution en espèce des bénéficiaires bénéficiant des services non-financiers du programme sera demandée. Les investissements en technologies vertes seront en partie subventionnés. Les projets d'investissement seront financés par le crédit bancaire.
- *Appui aux systèmes financiers :* pour favoriser le financement par crédit, le PCESA, appuiera des Institutions Financières à faire de la « descente en gamme » de leurs produits de crédit pour les adapter aux entreprises du secteur Agricole. Un appui sera également apporté à la SOFIGIB pour développer un fonds de garantie au profit de ces entreprises.
- *Croissance verte.* Une attention particulière sera accordée dans la fourniture de services financiers et non-financiers au développement et à la promotion de nouvelles technologies vertes et de mesures visant à optimiser l'utilisation des intrants.
- *Décentralisation.* Le PCESA poursuit le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales pour les infrastructures structurantes basé sur l'acquit PADAB2.
- *Harmonisation et alignement.* Un des éléments du PCESA (composante B) est d'œuvrer pour une meilleure harmonisation sectorielle. L'émergence d'un PNSR opérationnel constitue un élément essentiel dans ce processus.

### **3.3. Liens et synergies avec les autres appuis**

Plusieurs programmes comportant des volets d'appui au secteur privé et à l'opérationnalisation du PNSR sont en cours (sur divers financements : coopérations autrichienne, allemande, suédoise, luxembourgeoise, MCA, AFD, Banque Mondiale etc.) de formulation ou de mise en œuvre ; ils recherchent une cohérence effective avec le PNSR.

### **3.4. Gestion des risques de mise en œuvre et stratégie de sortie**

Les risques les plus importants sont principalement liés i) aux capacités des structures de gestion, notamment les collectivités territoriales et ii) d'une demande insuffisante de la part des opérateurs économiques, notamment pour les investissements. Ce dernier risque sera mitigé par les actions de la sous-composante « appui-conseil ». En travaillant uniquement avec des structures pérennes du secteur privé et public, le PCESA assure la pérennité de ses actions.

## 4. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Le but global du PCESA est de :

*Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté.*

Le PCESA s'aligne sur les priorités du PNSR et de la SCADD. Le programme répond également aux défis déjà identifiés par la Stratégie de développement rural (SDR), les principaux documents d'orientations tels : le Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT)<sup>14</sup>, la Stratégie de Développement du Secteur Financier 2010-2014, et l'ensemble des engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit : Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD.

Le PCESA contribue spécifiquement à l'atteinte des résultats de l'axe 2 du PNSR de « Amélioration des revenus des populations rurales », qui a pour objectif :

« de promouvoir la liaison production-marché dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des filières agricoles de 5% à l'horizon 2015. Sa mise en œuvre permettra de créer les conditions de développement des entreprises agricoles, de promouvoir les relations entre entrepreneurs et producteurs organisés, de stimuler la transformation des produits, et de relever le niveau de commercialisation des productions agricoles dans le respect des normes de qualité »<sup>15</sup>.

Toutefois, le PCESA contribue également aux autres axes du PNSR, à savoir :

- Axe 1 (« amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire ») à travers l'appui aux opérateurs économiques pour l'amélioration de leur productivité et leur compétitivité ;
- Axe 3 (« développement durable des ressources naturelles ») à travers l'appui à l'utilisation durable et au renouvellement des ressources naturelles ;
- Axe 4 (« amélioration de l'accès à l'eau potable et amélioration du cadre de vie ») à travers l'élaboration/la mise à jour et la vulgarisation des textes en la matière et la recherche de solutions spécifiques pouvant introduire des « technologies vertes » ;
- Axe 5 (« développement du partenariat entre les acteurs du monde rural ») à travers la facilitation du développement progressif des relations de partenariat entre les différents acteurs (secteur public/secteur privé ; opérateurs économiques/structures d'appui, IF, etc.).

---

<sup>14</sup> Le SNAT fait une analyse du secteur agricole au Burkina en matière de potentialités/terres cultivables, de production, de rendements et de contribution à la sécurité alimentaire ; il décrit ensuite la production agricole/alimentation comme étant un des trois facteurs fondamentaux du développement du Burkina Faso et retient le secteur agricole comme vecteur de croissance économique, à travers le développement de l'industrie agricole (production de valeur ajouté).

<sup>15</sup> PNSR, septembre 2011, page 28.

## 5. OBJECTIFS IMMEDIATS

L'atteinte de l'objectif de développement du PCESA s'articule autour de deux composantes.

### 5.1. Composante A - Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole

#### 5.1.1 Objectifs immédiats

L'objectif immédiat de cette Composante est de « *développer et fournir l'accès des entreprises rurales aux services d'appui conseil et aux prêts d'investissement en vue d'augmenter la productivité, la création d'emplois et l'expansion des entreprises* ».

Cette Composante, visant un appui direct aux opérateurs économiques, s'articule par le biais de deux objectifs immédiats comme suit :

1. Développer et améliorer l'accès des entreprises rurales à des services de conseil en vue d'augmenter la productivité, la création d'emplois et leur expansion.
2. Développer et améliorer l'accès des entreprises rurales aux prêts d'investissement en développant des outils financiers adaptés.

#### 5.1.2 Principaux résultats

Les résultats sont déclinés en 4 résultats pour la sous-composante A1 et deux résultats pour la sous composante A2.

- *Résultat A.1.1 : Des appuis conseils sont fournis aux opérateurs économiques éligibles.*
- *Résultat A.1.2 : Des appuis conseils sont fournis aux associations éligibles.*
- *Résultat A.1.3. Le Fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différée est opérationnel*
- *Résultat A.1.4. Les impacts des composantes d'appui au secteur privé dans les filières sont mesurés*
- *Résultat A.2.1 : Les institutions de crédit partenaires constituent des portefeuilles de prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des opérateurs.*
- *Résultat A22- Le fonds de garantie du programme pour garantir les prêts octroyés par les institutions de crédit partenaires est opérationnel*

#### 5.1.3 Principales stratégies

La sous-composante sera ancrée au niveau d'une institution existante et œuvrant pour le secteur privé. Il s'agit de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Les appuis aux bénéficiaires dans le cadre de la Composante sont exclusivement délivrés sur la base de demandes d'appui et de leur co-financement (les services d'appui-conseil), et dans le respect des exigences des institutions financières (IF) pour les services financiers. Les bénéficiaires sont les opérateurs en activité. La stratégie d'intervention est une stratégie du « faire faire », de toutes les tâches à accomplir pour mener à bien les appuis définis par la Composante, de manière à utiliser les ressources existantes. Pour appuyer les investissements ayant des effets favorables sur l'environnement un fonds « vert » de subvention est mis en place.

La sous-composante A.2 appuie les institutions financières partenaires (IF) pour qu'elles mettent à disposition des opérateurs économiques des produits répondant à leurs besoins. Ces appuis prennent la forme de prêts à moyen terme (6-10 ans) aux IF octroyés à des conditions proches du marché, d'un mécanisme de garantie. Ces prêts financent les investissements et/ou le besoin de fonds de roulement des entreprises.

## 5.2. Composante B – Appui à l’amélioration des conditions cadres du secteur agricole

### 5.2.1 Objectifs immédiats

L’objectif intermédiaire visé par la Composante B est «*d’améliorer les conditions cadres pour le développement du secteur agricole rural en général et des filières retenues par le PCESA en particulier*».

Cette Composante cible un appui aux domaines de compétence publique aussi bien au niveau de l’Etat qu’au niveau des collectivités locales. Elle s’articule à travers deux sous-composantes et deux objectifs immédiats, à savoir :

1. Développer le PNSR comme le cadre fédérateur de programmation, suivi, financement et pilotage du développement agricole.
2. Améliorer la production, la productivité, la qualité et la commercialisation du secteur agricole des filières retenues par une optimisation du cadre stratégique, légal et réglementaire et du tissu d’infrastructures publiques.

### 5.2.2 Principaux résultats

Les résultats sont déclinés en trois résultats pour la sous-composante B1 et quatre résultats pour la sous composante B2.

- *Résultat B.1.1 - Les mécanismes de programmation, de budgétisation annuelle et de suivi annuel ont été développés conformément aux procédures demandées par le MEF.*
- *Résultat B.1.2 - Les mécanismes de financement du PNSR ont été développés.*
- *Résultat B.1.3 - Les stratégies et politiques du secteur ont été développées ou révisées.*
- *Résultat B.2.1 - Le cadre politique, légal et réglementaire des sous-secteurs a été développé.*
- *Résultat B.2.2 - Le tissu des infrastructures publiques dans les filières prioritaires a été développé.*
- *Résultat B.2.3 - Des modalités adéquates de gestion et d’entretien des infrastructures publiques ont été testées et généralisées.*
- *Résultat B.2.4 - Le renforcement des capacités des CT et d’autres porteurs de projets a été assuré et le suivi-évaluation des projets financés est assuré.*

### 5.2.3 Principales stratégies

La première sous-composante B.1 se situe en ligne droite d’un panier commun (le Danemark, la GIZ, et l’Autriche) qui a contribué au développement d’une première génération du PNSR. Le défi sera d’assurer l’opérationnalisation du PNSR. Dans la perspective d’améliorer le cadre dans lequel les opérateurs économiques évoluent, la deuxième sous-composante B.2 comprend i) un appui aux trois ministères du PNSR en termes d’optimisation des normes et du cadre légal et réglementaires des filières (la DG-PER/MAH, la DGDPA et la DGEAP du MRA et l’AN-PFNL du MEDD) seront au cœur de cet appui, ii) le financement d’infrastructures collectives dans les filières retenues sur demande des opérateurs économiques et des collectivités locales (communes et conseils régionaux). Les acteurs clés de cet appui sont les opérateurs privés sur le terrain, les directions régionales des ministères du PNSR, les communes et les Conseils Régionaux. Par rapport à la durabilité des investissements, un défi particulier est d’assurer une gestion, exploitation et maintenance adéquate des ouvrages collectifs. La sous-composante B.2 appuie ainsi le développement de modèles de gestion déléguée et de partenariat public-privé.



## **6. MESURES SPECIFIQUES POUR ABORDER LES AUTRES ASPECTS**

### **6.1. Aspects égalité hommes-femmes**

Les filières retenues sont toutes de grande importance pour les femmes. C'est particulièrement le cas des filières karité, gomme arabique, bétail (ovins) et niébé. A travers la Composante A visant un appui au secteur privé, des actions spécifiques au profit de ce groupe cible spécifique « femmes » sont conduites : i) Aménagement et facilitation d'accès aux appuis « standards », ii) Appuis spécifiques demandables par les femmes, iii) Appuis « volontaristes ». Au niveau des conditions cadres (Composante B), les ministères PNSR seront accompagnés à assurer que les textes (textes complémentaire à la loi foncière, textes décrivant les normes liées à la production ASP, lois portant sur la gestion des ressources ASP, etc.) prennent en compte les différents besoins des hommes et des femmes.

Des indicateurs relatifs à la réduction des inégalités de genre seront intégrés dans le système de suivi-évaluation du PCESA.

### **6.2. Aspects jeunes**

Des actions spécifiques dans le même esprit que ci-dessus (femmes et égalité d'accès homme- femme) s'adresseront aux jeunes, pour prendre en compte leurs faiblesses et contraintes particulières. Le fonds de garantie prévu permettra aux IF de compenser l'absence de garantie qui pénalise souvent les jeunes et ainsi de financer des entreprises existantes et des projets d'investissements viables qui seraient sinon pénalisés par l'absence de garanties. Enfin, l'amélioration de l'accès au crédit des entreprises contribuera à la création d'emplois, qui bénéficieront surtout aux jeunes et leurs permettra de gagner de l'expérience en vue de créer plus tard leurs propres affaires.

### **6.3. Aspects environnementaux**

L'aspect environnement est essentiellement pris en compte dans le programme de la manière suivante : i) pour les appuis non financiers (sous-composante A.1), il est envisagé que les appuis puissent avoir une vision à plus long terme, un fonds de subvention pour les investissements « verts » (voir plus bas), iii) donner la priorité aux infrastructures structurantes modernes gérant mieux l'environnement de façon générale.

### **6.4. Croissance verte**

Le PCESA accordera une attention particulière à la promotion des investissements verts. Pour encourager les investissements privés un fonds de subvention sera mis en place qui permettra d'offrir des fonds à des entreprises voulant réaliser des investissements ayant des effets favorables sur l'environnement et/ou permettant de faire des économies d'énergie. Cela est accompagné par la fourniture d'appui-conseil sur des nouvelles technologies qui permettent de faciliter les alternatives au bois énergie et de développer des énergies renouvelables et d'économiser l'eau utilisée dans l'irrigation ; de préserver les ressources naturelles en quantité et en qualité, etc.

## 7. BUDGET

### 7.1. Contribution de Danida

Le budget indicatif de la contribution de Danida au PCESA 2013-2018 se présente ainsi :

Ligne Budgétaire	en millions DKK	en millions FCFA*	Responsable	Modalité de gestion
<b>Composante A - Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole</b>				
<b>Sous Composante A1 - Appui Conseil</b>				
Résultat A11- des appuis conseils sont fournis aux opérateurs économiques	32,0	2 810	MEBF	Procédures "Privées"
Résultat A12- des appuis conseils sont fournis aux associations éligibles	9,1	800	MEBF	Procédures "Privées"
Résultat A13- Le Fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différé est opérationnel	19,4	1 700	MEBF	Procédures "Privées"
Résultat A14- Les impacts des composantes d'appui au secteur privé dans les filières sont mesurés	1,5	130	MEBF	Procédures "Privées"
Assistance technique A1	17,4	1 530	ARD	Procédures Danoises
<b>Total Sous-composante A1</b>	<b>79,4</b>	<b>6 970</b>		
<b>Sous Composante A2 - Appui Financier</b>				
Résultat A21- Les institutions de crédit partenaires constituent des portefeuilles de prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des opérateurs	57,0	5 000	IF/ Banque retenue	Procédures "Privées"
Résultat A22- Le fonds de garantie du programme pour garantir les prêts octroyés par les institutions de crédit partenaires	8,6	750	SOFIGIB	Procédures "Privées"
Assistance technique A2	7,2	630	ARD	Procédures Danoises
<b>Total Sous-composante A2</b>	<b>72,8</b>	<b>6 380</b>		
<b>Total Composante A</b>	<b>152,1</b>	<b>13 350</b>		
<b>Composante B - Amélioration des conditions cadres du secteur Agricole</b>				
<b>Sous Composante B1 - PNSR</b>				
Résultat B11- les mécanismes de programmation, de budgétisation et de suivi ont été développés conformément aux procédures demandées par le MEF	5,7	500	SP-CPSA	Procédures "dépenses publiques"
Résultat B12- Les mécanismes de financement du PNSR ont été développés	2,3	200	SP-CPSA	Procédures "dépenses publiques"
Résultat B13- Les stratégies et politiques du secteur ont été développées ou révisées	3,4	300	SP-CPSA	Procédures "dépenses publiques"
Assistance technique B1	5,1	450	ARD	Procédures Danoises

Ligne Budgétaire	en millions DKK	en millions FCFA*	Responsable	Modalité de gestion
<b>Total Sous-composante B1</b>	<b>16,5</b>	<b>1 450</b>		
<b>Sous-composante B2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures</b>				
Résultat B21- Le cadre politique, légal et réglementaire des sous secteurs a été développé	6,0	530	DEP MAH (MAH, MRA, MEDD)	Procédures "dépenses publiques"
Résultat B22- Le tissu des infrastructures publiques dans les filières a été développé	125,0	10 960	CT	Procédures "transfert de ressources aux CT"
Résultat B23- Des modalités adéquates de gestion et d'entretien des infrastructures publiques ont été testées et généralisées	5,7	500	CT	Procédures "transfert de ressources aux CT"
Résultat B24- Le renforcement des capacités des CT et d'autres porteurs de projets a été assuré et le suivi-évaluation des projets financés est assuré	11,4	1 000	CT	Procédures "transfert de ressources aux CT"
Assistance Technique B2	21,7	1 900	ARD	Procédures Danoises
Audits techniques des infrastructures	1,5	130	CT	Procédures "transfert de ressources aux CT"
<b>Total Sous-composante B2</b>	<b>171,3</b>	<b>15 020</b>		
<b>Total Composante B</b>	<b>187,8</b>	<b>16 470</b>		
<b>Audits externes (value for money)</b>	<b>10,0</b>	<b>880</b>		Procédures Danoises
<b>Revue, évaluations externes</b>	<b>10,1</b>	<b>890</b>		Procédures Danoises
<b>Fonds non alloués</b>	<b>19,9</b>	<b>1 750</b>		Procédures "dépenses publiques"
<b>Contribution totale de Danida</b>	<b>380,0</b>	<b>33 340</b>		

\*Taux de change : 1 FCFA = 0.0114 DKK

Les budgets et la prévision des dépenses annuelles par composante sont présentés en Annexes.

Le tableau ci-dessous nous indique la répartition du budget selon les modalités de gestion. Pour un programme qui veut soutenir la croissance à travers le secteur privé, il est primordial que les modalités de gestion soient rapides et efficaces. Ceci est le cas du PCESA car 34% du budget sont gérées par une entité Privée et 37% par des procédures de transfert direct aux collectivités territoriales. Ces procédures sont rapides, efficaces et maîtrisées par l'Etat Burkinabè. 5% du budget (procédures des dépenses publiques de l'Etat) sont alignés sur les procédures de la dépense publique de l'Etat.

<b>Modalités de gestion</b>	<b>en millions DKK</b>	<b>en millions FCFA</b>	<b>%</b>
Procédures "Privées"	127,6	11 190	34%
Procédures "dépenses publiques"	37,3	3 280	10%
Procédures "transfert de ressources aux CT"	143,6	12 590	38%
Procédures Danoises	71,5	6 280	19%
<b>Total</b>	<b>380,0</b>	<b>33 340</b>	<b>100%</b>

## 7.2. Contribution du Gouvernement du Burkina Faso

La contribution du Gouvernement du Burkina Faso comprendra tous les frais liés à la participation de l'Administration à la mise en œuvre du programme (salaires, per diem, frais de fonctionnement...). Il mettra à la disposition des experts (en appui DGPER, SP-CPSA et DEP MAH) un bureau équipé (mobilier, climatisation, connexion internet). Il mettra également, le personnel suivant à la disposition de la composante B : Un responsable et deux assistants pour assurer le suivi de la composante B au sein de la DEP du MAH (ainsi que leur logistique nécessaire). Les conseils régionaux mettront à la disposition des experts (en appui aux infrastructures) un bureau équipé (mobilier, climatisation, connexion internet).

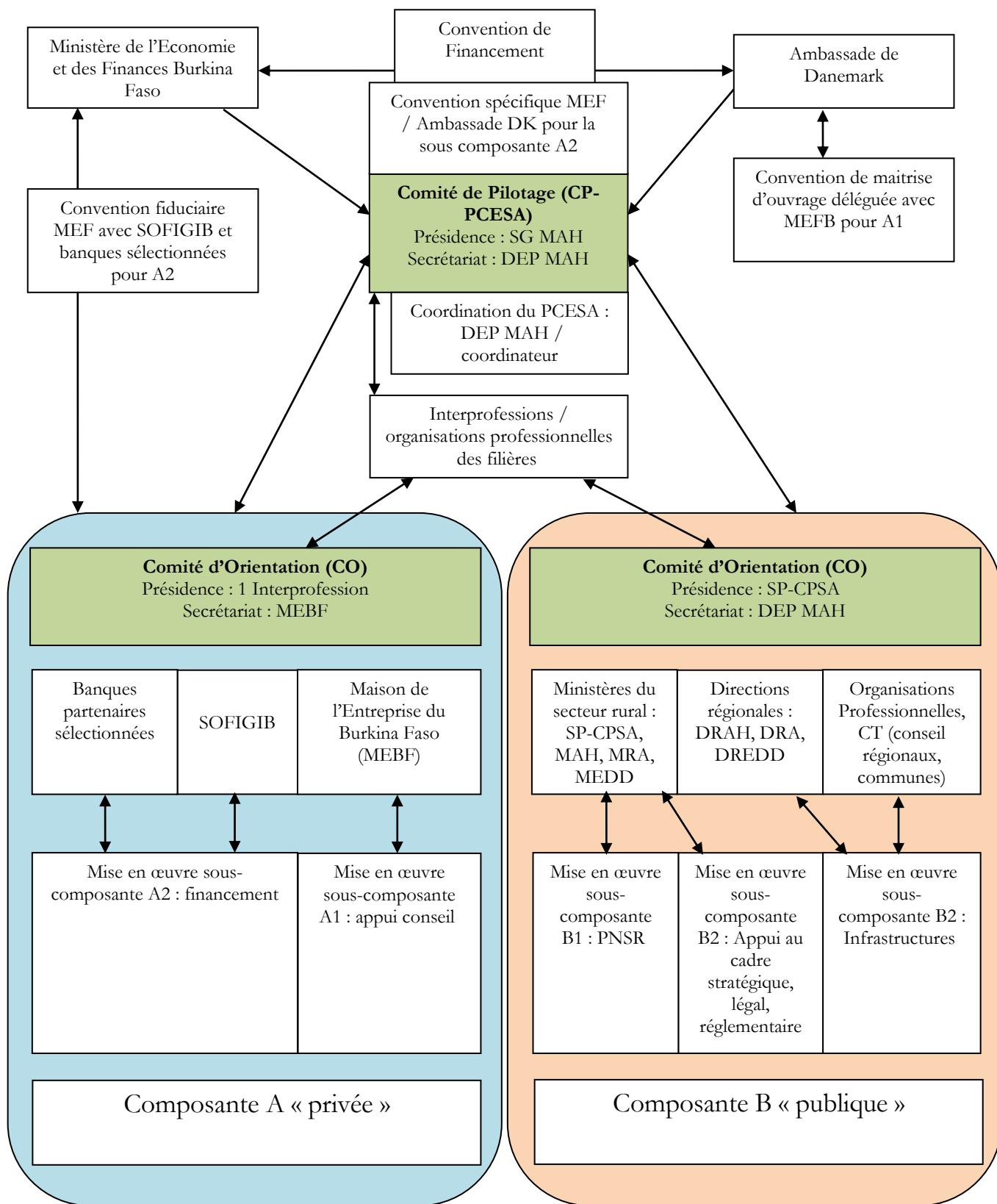
Le niveau de contrepartie nationale notamment par rapport aux investissements au niveau des collectivités territoriales sera précisé durant la phase de démarrage. Il en est de même pour les dépenses devant être intégrées dans le budget national au titre de la contre partie burkinabè (conformément aux 5 décrets en la matière).

## 8. GESTION ET ORGANISATION

### 8.1. Structure de gestion courante du PCESA

#### 8.1.1 Schéma général d'organisation

Relations de partenariat : ↔



NB : dans le schéma ci-dessus, les interprofessions participent au comité de pilotage et comité d'orientation ; elles n'assurent pas cependant un rôle d'interface entre ces organes.

Le PCESA s'alignera progressivement aux structures de gestion du PNSR lorsqu'elles seront fonctionnelles.

### **8.1.2 Rôle du Gouvernement**

Le programme est placé sous la tutelle et la maîtrise d'ouvrage :

- du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, pour la composante B,
- du Ministère de l'Economie et des Finances pour la composante A.

A travers ses démembrements, l'Etat facilite la mise en œuvre du PCESA.

### **8.1.3 Rôle de l'Ambassade de Danemark**

L'Ambassade de Danemark à Ouagadougou, aura pour principales tâches :

- Participer au dialogue politique et stratégique sur le développement du secteur,
- Présenter les rapports d'avancement et les rapports financiers du PCESA et de ses composantes au Ministère des Affaires Étrangères du Danemark, préparer les revues techniques et revues annuelles avec les comités d'orientation, et les revues conjointes avec les PTF partenaires, diligenter les missions d'évaluations à mi-parcours et finale, superviser les contrats d'assistance technique de longue et de courte durée,
- Préparer les décisions de décaissements et administrer le versement des fonds destinés aux composantes, donner un avis de non objection sur les manuels de procédures et sur l'achat de certains biens (véhicules), assurer la liaison entre l'Ambassade de Danemark et le Ministère de l'Économie et des Finances et le MAH,
- Contractualiser avec les cabinets recrutés de concert avec les ministères de tutelle, les audits du programme
- Préparer la formulation d'une éventuelle phase ultérieure d'appui danois au secteur.

### **8.1.4 Comité de pilotage (CP-PCESA)**

Le comité de pilotage établi pour le PCESA comprendra des représentants des structures suivantes :

- Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique - MAH (présidence SG)
- Ministère de l'Economie et des Finances - MEF (vice-présidence)
- Ministère des Ressources animales - MRA
- Ministère de l'Environnement et du développement durable - MEDD
- Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat - MICA
- Un représentant des organisations filières de chacune des filières retenues
- Ambassade du Danemark (ARD) et autres PTF participant au financement du programme.

Le CP-PCESA se réunit deux fois par an. Le secrétariat est assuré par la DEP du MAH. Plus spécifiquement, il est chargé des tâches suivantes :

1. Veiller au suivi des orientations du PCESA,
2. Approbation des plans de travail annuel et des budgets des composantes,
3. Assurer la cohérence et la synergie entre les deux composantes.

4. Faire exécuter les audits financiers annuels du programme et leurs recommandations,
5. Trancher sur les questions ne pouvant pas être résolues au niveau des comités d'orientation,
6. Faire exécuter des études de suivi-évaluation des composantes et toutes autres études nécessaires à la mise en œuvre du programme,
7. Approuver les ajustements du document de programme, y compris les ajustements budgétaires et l'utilisation des fonds non alloués.

### 8.1.5 Comités d'orientation (CO)

Au niveau de chacune des deux composantes un comité d'orientation (CO) sera établi avec le mandat principal de suivre l'opérationnalisation de chaque composante. Le détail des membres des CO est inclus dans les descriptions de composante. Les tâches du CO ne doivent pas être redondantes avec celles du CP-PCESA ; elles sont essentiellement :

- Définir les orientations stratégiques de la composante ;
- Analyser les plans et budget annuels d'activités et donner son avis au CP-PCESA ;
- Analyser les rapports d'avancement de la Composante et donner son avis au CP-PCESA ;
- Analyser les rapports d'audit annuels et donner son avis au CP-PCESA ;
- Suivre et contrôler les réalisations physiques et les résultats escomptés de la composante B ;
- Faire des propositions d'utilisation des fonds non-alloués au CP-PCESA ;
- Prendre les décisions opérationnelles exigeant des réponses rapides (avant la tenue du CP-PCESA) et en rendre compte au CP-PCESA.

### 8.1.6 Gestion quotidienne

La coordination générale du programme est assurée par la DEP MAH en tant que secrétaire du Comité de Pilotage du PCESA. Une coordination est mise en place (voir composante B).

Pour la **Composante A**, la gestion quotidienne sera confiée à une structure privée (Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)) qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Composante. Elle consolide les plans et budgets annuels et les rapports d'avancement.

Pour la **Composante B**, la DEP MAH, effectuée *au niveau national*, la consolidation des plans et budgets annuels et des rapports d'avancement (transmis par chacun des trois ministères du PNSR, le SP-CPSA et les régions) et les fera valider par des instances de pilotage.

*Au niveau régional*, les programmes communaux sont consolidés au niveau de la région au sein de la DRAH, puis transmis au niveau de chaque ministère et de la DEP MAH. Un Comité d'Approbaton des Projets (CAP)<sup>16</sup> sera établi. Le CAP aura l'autorité d'approuver les projets présentés par les organisations professionnelles, les communes, les Conseils Régionaux, les services techniques.

---

<sup>16</sup> Comme il a été le cas pour le PADAB II et dont l'expérience est relativement positive.

### 8.1.7 Assistance technique

L'assistance technique permettra de renforcer les capacités des structures existantes, de les pérenniser. Elle mettra l'accent sur la transmission de savoir faire. Elle sera composée d'experts internationaux et nationaux. Elle sera recrutée par appel d'offre international selon les procédures Danida associant les partenaires Burkinabè.

L'assistance technique se répartie ainsi (voir détail en annexe) :

- Composante A1 : appui AT long terme et court terme à la MEBF,
- Composante A2 : appui AT long terme et court terme aux IF retenues et à la SOFIGIB,
- Composante B1 : appui AT long terme et court terme au SP-CPSA,
- Composante B2 : appui AT long terme et court terme aux conseils régionaux, directions régionales et DEP MAH.

### 8.2. Procédures formelles de prise de décision conjointe par les partenaires

Les prises de décision conjointe par les partenaires pourront se faire à différents niveaux : i) la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP), ii) groupes thématiques Secteur Rural et Secteur Privé, iii) CP-PCESA où les PTF impliqués dans la mise en œuvre peuvent échanger sur les grandes orientations des projets, iv) CO.

### 8.3. Principales procédures administratives

#### 8.3.1 Principales procédures administratives

En début du processus, une convention sera établie et signée entre l'Ambassade de Danemark (ARD) et le Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso.

Pour la composante A, les conventions suivantes seront établies et signées entre :

- L'ARD et la MEBF pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de la sous-composante A1 ;
- L'ARD et le MEF pour la mise en œuvre de la sous composante A2 ;
- Le MEF et les IF retenues et la SOFIGIB pour la rétrocession des lignes de crédits et du fonds de garantie ;

Pour la sous composante A1, les procédures de gestion administratives et de prises de décision courantes seront définies dans un manuel de procédures que rédigera la MEBF. Il sera nécessaire de distinguer les manuels suivants :

- Le manuel relatif à la gestion du fonds d'appui conseil,
- Le manuel relatif à la gestion du fonds « vert »,
- Le manuel relatif aux procédures administratives et financières de la MEBF.

Pour la composante B, les procédures de gestion administratives et de prises de décision courantes seront définies dans deux types de manuel proposé par la DEP MAH :

- Le manuel relatif à la gestion des fonds destinés aux structures de l'Etat,
- Le manuel relatif à la gestion des fonds destinés aux collectivités territoriales.



Ces manuels devront recevoir l'approbation du CO et de l'ARD (non objection) pour leur entrée en vigueur. Ils pourront faire l'objet de révision d'accord partie si leur application ne permet pas une mise en œuvre optimum des composantes.

### **8.3.2 La planification du PCESA**

Pour la composante A, la MEFB effectue la consolidation des plans et budgets annuels, ainsi que des rapports d'avancement transmis par acteur impliqué.

Pour la composante B, Au niveau national, la DEP MAH effectue la consolidation des plans et budgets annuels, ainsi que des rapports d'avancement transmis par acteur impliqué.

### **8.4. Procédures de prise de décision et d'approbation**

La révision ou l'ajustement du programme se fera en tenant compte :

- Des conventions signées entre l'ARD et les parties Burkinabè,
- Des directives de Danida en la matière.

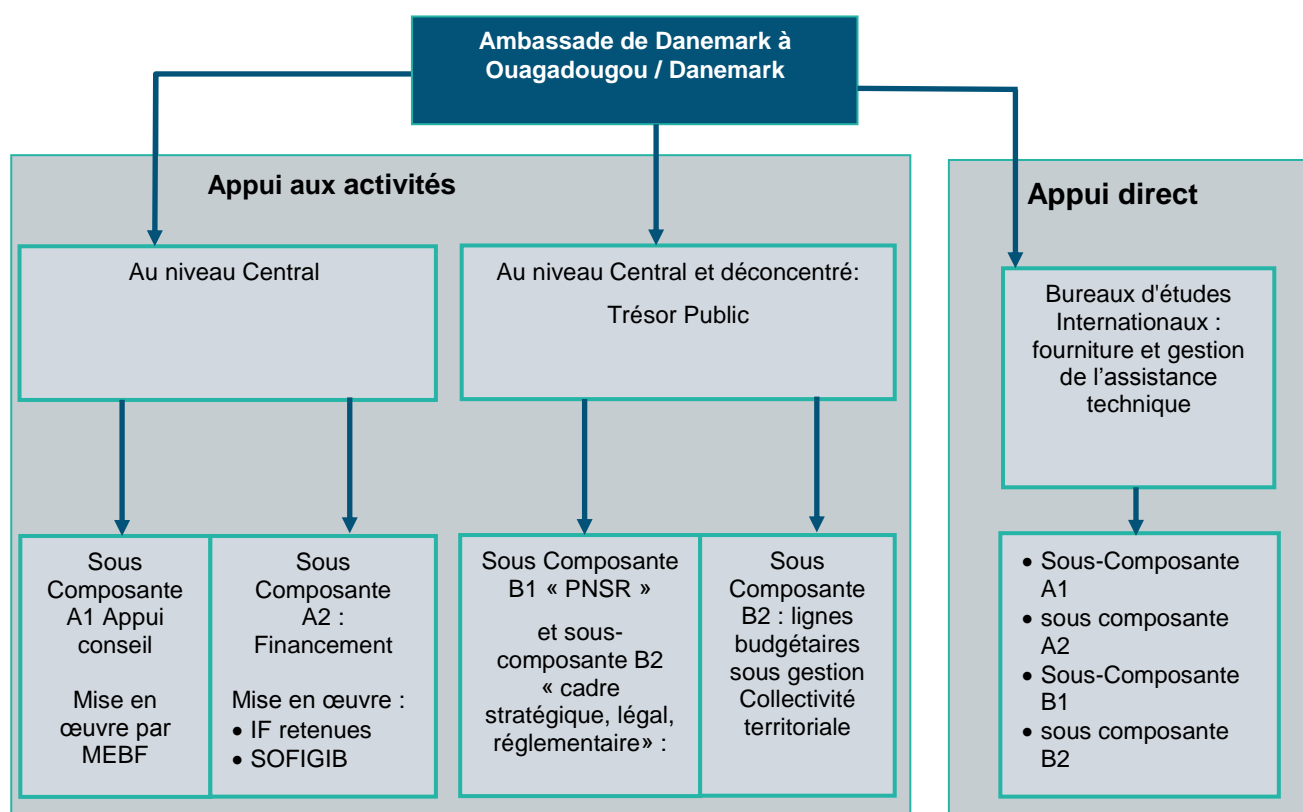
## 9. GESTION FINANCIERE ET ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

### 9.1. Dispositions particulières au programme

Pour ce qui concerne les financements à destination de services publics, la gestion des finances publiques au Burkina Faso<sup>17</sup> est d'une manière générale assez satisfaisante et devrait permettre progressivement l'aide budgétaire comme modalité de financement. Dans le cadre du PCESA mettant l'accent sur le secteur privé, la gestion financière se voudra plus « directe » et confiée aux structures privées et aux collectivités territoriales.

La gestion financière de la Composante se conformera aux lignes directrices de Danida dans ce domaine et aux procédures Burkinabès en vigueur conformément à la convention qui sera signée entre les deux partenaires.

Deux modalités de financement seront mises en œuvre dans le cadre du PCESA : l'appui aux activités et l'appui direct.



<sup>17</sup> Agricultural Sector Burkina Faso -Assessment According to the Budget Support Principles in the Context of Sector/Thematic Programme Support. Octobre 2011

## 9.2. Budgétisation

Pour la composante A, la MEBF est responsable de la coordination du processus de budgétisation des entités impliqués dans la mise en œuvre de la composante.

Pour la composante B, la DEP MAH est responsable de la coordination du processus de budgétisation des trois ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme en relation avec les DEP et les DAF de ceux-ci.

### 9.2.1 Enveloppe globale

L'enveloppe globale du programme a été fixée par le Gouvernement du Danemark pour une période de 5 ans. Les réaménagements budgétaires au niveau du programme doivent être soumis au CP-PCESA pour approbation. Les réaménagements éventuels de lignes budgétaires à l'intérieur d'une composante peuvent être approuvés par l'ARD jusqu'à hauteur de 10% du budget annuel<sup>18</sup>. Au-delà, toute proposition d'aménagement budgétaire doit être validée par le siège de Danida à Copenhague. Les fonds non alloués peuvent être utilisés pour des nouvelles activités. Comme règle principale, les nouvelles activités doivent s'inscrire dans le cadre des composantes et objectifs existants.

### 9.2.2 Enveloppe annuelle

Les ressources mises à disposition du Burkina Faso par le biais de l'appui danois sont budgétisées annuellement comme recettes dans la loi de finances. L'enveloppe sera déterminée annuellement et sera basée sur plusieurs facteurs : (i) les programmes et budgets annuels présentés, (ii) la performance au niveau de la mise en œuvre des composantes (iii) le besoin de financement des composantes et (iv) la contrainte des ressources disponibles du Royaume de Danemark. Par ailleurs, l'allocation de l'enveloppe annuelle sera sujette aux recommandations des audits antérieurs et à leur niveau d'application. L'enveloppe annuelle pour l'année N sera communiquée au Gouvernement du Burkina Faso (ministère des finances, ministère sectoriel, MEBF) au plus tard au mois d'avril de l'année précédente (N-1) afin que le gouvernement puisse inclure ce financement dans son cadrage et dans la préparation des enveloppes sectorielles du CDMT/DPPD.

## 9.3. Flux financiers

### 9.3.1 Versement des fonds

Le transfert de fonds est effectué à la demande de chaque responsable de composante selon le budget approuvé par le CP-PCESA, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les sommes versées précédemment ont été dépensées conformément à l'accord ;
- La disponibilité des rapports financiers satisfaisants couvrant la période précédente ;
- L'existence d'un plan de travail et d'un budget conformes à ceux approuvés par le CP-PCESA pour la période correspondante.

Chaque bénéficiaire des fonds transmet une lettre d'accusé de réception des fonds intégrant un relevé bancaire attestant l'effectivité du virement.

---

<sup>18</sup> Conformément au Guidelines Danida

### Composante A

Les appels de fonds (semestriels) préparés par la MEBF et adressés à l'ARD par la MEBF seront conformes à la programmation et au budget approuvés par le CP-PCESA

### Composante B

Les appels de fonds (semestriels) préparés par la DEP/DAF MAH et adressés à l'ARD par la DDP/MEF seront conformes à la programmation et au budget approuvés par le CP-PCESA.

## **9.3.2 Exécution du budget**

### Composante A

L'ARD virera les fonds pour la MEFB (semestriellement) :

- Pour le fonds d'appui conseil : dans un compte bancaire spécifique géré en double signature (Secrétaire Général et DAF de la MEBF),
- Pour le fonds « vert » : dans un compte bancaire spécifique géré en double signature (Secrétaire Général et DAF de la MEBF),
- Pour le fonctionnement de la MEBF, dans le compte courant de la MEBF

Les fonds destinés aux IF retenus et à la SOFIGIB leur seront versés en une seule fois par l'ARD. La MEBF est responsable de la consolidation de la comptabilité et de la présentation des rapports financiers à l'ARD ainsi que du suivi du budget.

### Composante B

L'ARD virera les fonds dans un compte ouvert dans les livres du Trésor Public et géré dans les conditions similaires à la gestion du budget de l'État. Pour les Collectivités Territoriales, les ressources seront transférées aux CT selon la procédure classique des fonds affectés aux CT. La DAF / MAH (avec l'appui de la DEP MAH) est responsable de la consolidation de la comptabilité et de la présentation des rapports financiers à l'ARD. Les appuis (budgets) du PCESA au fonds commun PNSR est défini dans le protocole de financement. Le suivi du budget de la composante est effectué par la DAF / MAH (avec l'appui de la DEP MAH).

## **9.3.3 Audits comptables, revues/évaluation et fonds non alloués**

Ces fonds sont gérés au niveau de l'ARD et décaissés sur demande du président du CP conformément aux lignes directrices de Danida en la matière<sup>19</sup>.

## **9.4. Acquisitions des biens et services**

Les procédures d'achat et d'acquisition des biens et services de la **Composante A** seront fixées dans le Manuel des Procédures de la MEBF et à approuver par le CP-PCESA. Pour la **Composante B**, les acquisitions des biens et services suivent les procédures normales de passation de marchés publics (Etat et collectivités Territoriales).

---

<sup>19</sup> Voir chapitre 5.2 du *Guide de gestion des programmes*. Partie II. Ministère des Affaires Etrangères - Danida. Septembre 2011

### **9.5. Audits**

Les audits seront initiés par le CP-PCESA selon les lignes directrices de Danida. Les audits comprendront un audit de l'exercice de l'année et inclura également le contrôle et la validation des investissements réalisés. Les audits mettront l'accent sur les résultats prévus / fournis et le respect des procédures. Les auditeurs se baseront sur les documents comptables de la MEBF et des documents issus du Circuit Intégré de la dépense, des comptes de gestion des comptes Publics, des comptes administratifs des collectivités territoriales. Par ailleurs, des audits du type techniques et financiers seront réalisés.

## 10. SUIVI, ELABORATION DE RAPPORTS, REVUES ET EVALUATIONS

### 10.1. Système de suivi

En attendant la mise en place d'un système de suivi-évaluation (S/E) national, un système de suivi transitoire propre au PCESA est appliqué jusqu'à ce qu'un système de S/E du PNSR ait été développé. La revue à mi-parcours du programme examinera cette question.

Pour chacune des deux composantes, un manuel de S/E sera développé qui décrira principalement : 1) le dispositif de S/E à mettre en place, 2) la responsabilité de chaque acteur, et 3) les délais de livraison des informations renseignant les indicateurs. Le système de S/E sera validé par le CP.

Pour la **Composante A**, la responsabilité pour le développement d'un tel système incombe à la MEBF.

La MEBF, à travers le dispositif d'appui, complétées par les informations fournies par les prestataires de suivi (contractés directement par elle pour le suivi de chaque appui) rassemble et consolide les éléments renseignant les indicateurs d'activités, de résultats et impacts qui reflèteront l'évolution des performances de la Composante. Les mêmes indicateurs, méthodes, formats, seront utilisés tout au long de la chaîne de mise en œuvre des appuis, pour éviter toute rupture d'information.

Pour la **Composante B**, les DEP des trois ministères du développement rural sont responsables de la collecte des informations et du renseignement des indicateurs. La DEP MAH consolidera les informations fournies. Les informations proviennent, entre autres, du niveau régional, où les directions régionales des ministères PNSR en collaboration avec les conseils régionaux et les communes s'assureront de la collecte et du traitement des données.

Le système de suivi sera établi pendant la phase de démarrage conjointement par le SP-CPSA et les DEP des trois ministères du PNSR et avec l'appui de l'assistance technique. Une attention particulière sera donnée au développement d'une batterie d'indicateurs applicables pour les investissements en infrastructures publiques non seulement en termes d'efficacité et d'efficience des investissements mais également en termes de leur durabilité (fonctionnalité, utilisation et mode de gestion).

### 10.2. Indicateurs de suivi des objectifs et des résultats

Les indicateurs (voir la description des Composantes) sont de deux types :

- Des indicateurs d'activités et de résultats, de mesure d'efficience et d'efficacité du mécanisme.
- Des indicateurs d'impact contribuant aux indicateurs nationaux. Ils seront finalisés lors de la phase de démarrage pour correspondre de manière réaliste à l'état d'avancement du système de suivi évaluation du PNSR, afin d'être cohérents avec les indicateurs de la SCADD et déterminer des valeurs cibles cohérentes avec les valeurs références à choisir. Certains seront spécifiques en fonction de la filière considérée, pour tenir compte des politiques sectorielles nationales.

La batterie d'indicateurs devra également inclure un renseignement de l'évolution par rapport aux aspects transversaux, notamment l'équité hommes/femmes et l'implication des jeunes.

Les indicateurs proposés pour la sous-composante B.1 peuvent changer en fonction des indicateurs qui seront conjointement retenus dans le cadre du Fonds commun.

### 10.3. Rapports

Un rapport de démarrage est finalisé pour chacune des composantes six mois (décembre 2013) au plus tard après le démarrage du programme. Ce rapport comprendra, entre autres, les conclusions des états de lieux conduites, un planning prévisionnel des activités, détaillé pour la première année et moins détaillé pour les quatre dernières années, et un manuel des procédures administratives et financières.

Les rapports d'avancement et les rapports financiers à soumettre par la MEBF (Composante A) et la DEP MAH (Composante B) sont semestriels. Les rapports semestriels accompagnent les appels de fonds faits par les gestionnaires des composantes. Le rapport annuel remplace le deuxième rapport semestriel<sup>20</sup>. La DEP MAH centralise les rapports.

### 10.4. Revues annuelles et évaluation à mi-parcours

La revue annuelle conjointe du PNSR constitue l'opportunité pour les partenaires nationaux et les PTF d'évaluer l'avancement du programme national et de ses différents projets et programmes, de les ajuster en fonction du développement du secteur, y compris le PCESA.

La revue annuelle du secteur peut être précédée d'une revue technique du PCESA en cas de besoin. A cette revue technique, peuvent participer des cadres du siège de Danida.

Une évaluation à mi-parcours est organisée deux ans après le démarrage du PCESA. L'évaluation examinera et fera des recommandations y relatives particulièrement aux aspects suivants :

1. des procédures et modalités de priorisation, de programmation et de budgétisation des activités du programme développées et mises en œuvre ;
2. une précision et opérationnalisation des organes de pilotage et de concertation prévus a été effectuée ;
3. une clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs (secteur privé, ONG, OP, Gouvernement, CT) ;
4. gestion des finances publiques adéquate ; et
5. des mécanismes de financement du programme y compris des mécanismes pour la canalisation efficace et efficiente des fonds vers les collectivités territoriales pour les investissements développés.

---

<sup>20</sup> Les rapports périodiques seront élaborés conformément aux lignes directrices de Danida. Voir *Guide de gestion des programmes*. Partie II. Ministère des Affaires Etrangères - Danida. Septembre 2011.

## 11. HYPOTHESES ET RISQUES CLES

### 11.1. Hypothèses

Les hypothèses principales qui sous-tendent le PCESA portent sur :

- Le Gouvernement du Burkina Faso maintient la priorité accordée à travers le SCADD au secteur agricole comme moteur du développement économique du pays ainsi que la volonté à opérationnaliser le PNSR comme cadre unique de programmation d'exécution de suivi et de pilotage des activités du secteur rural. Il est à noter que le Gouvernement du Burkina Faso remplit déjà largement l'engagement pris au sommet NEPAD à Maputo<sup>21</sup>.
- La clarification des rôles et responsabilités entre le secteur privé et le secteur public, par exemple par rapport à la fourniture des intrants agricoles. Il est attendu que le processus de finalisation du PNSR constitue une opportunité pour poursuivre le dialogue politique à ce sujet.
- La politique de décentralisation se poursuit et les communes sont graduellement mises dans une position d'assurer leurs rôles de maîtres d'ouvrage des infrastructures structurantes y compris d'assurer la pérennité des investissements à travers la mise en place de structures adéquats de gestion et de maintenance.
- Une demande effective par les opérateurs du secteur privé agricole d'appuis-conseil et de prêts.

### 11.2. Risques clés

Les risques majeurs identifiés au cours de la formulation du programme sont comme suit :

- Le secteur privé agricole est largement dominé par des acteurs du secteur informel<sup>22</sup>. Or il est estimé que le développement du secteur agricole – par exemple l'accès au crédit à grande échelle et la création d'emplois – passe par une formalisation des acteurs informels. La motivation des producteurs et transformateurs à s'insérer dans le secteur formel demeure une question ouverte en raison des contraintes et du renchérissement des coûts de production successifs à une formalisation des entreprises (la lourdeur des procédures fiscales et administratives actuelles et la corruption).

Le Gouvernement a manifesté une volonté à poursuivre une politique de réforme pour améliorer le climat des affaires dans le pays<sup>23</sup>, mais beaucoup reste à faire. A travers l'aide budgétaire générale l'évolution de la politique gouvernementale en matière de bonne gouvernance de la lutte contre la corruption et l'amélioration de la gestion des finances publiques sera suivie par l'ARD. L'amélioration des conditions cadres à travers la Composante B (spécialement la sous-composante B.1) est plus spécifiquement susceptible d'améliorer les conditions des opérateurs économiques au niveau sectoriel.

---

<sup>21</sup> Au cours de la période 2002-2008, 11,4% du budget national a été alloué au secteur agricole.

<sup>22</sup> Il est estimé que 70% de la production agricole totale provient de producteurs de subsistance et que 90% des entreprises rurales du secteur formel sont soit des entreprises individuelles soit des entreprises familiales.

<sup>23</sup> Le Burkina Faso a amélioré sa position dans l'index du *Doing Business* de 2009 (155<sup>ème</sup> place) à 2010 (147<sup>ème</sup> place).



- En mettant un accent stratégique sur un appui aux couches du secteur privé susceptibles de pouvoir contribuer significativement à la croissance économique du Burkina Faso, le PCESA n'accordera plus, à la différence des phases précédentes d'appui danois, une place primaire aux couches les plus défavorisées comme groupe cible direct du programme.

La dimension de réduction de la pauvreté est toutefois prise en compte à plusieurs niveaux dans les deux composantes du programme : 1) une attention particulière sera donnée à l'appui au renforcement des organisations paysannes ; 2) l'approche filière implique une prise en compte de tous les maillons de la filière, y compris celui de la production dans laquelle se trouvent les couches les plus défavorisées ; 3) le renforcement des maillons en amont de la production est susceptible d'avoir des retombées positives en termes de création d'emplois ; et 4) la sélection des infrastructures structurantes se fera de façon à assurer un accès et une place au niveau de la gestion et de l'exploitation de ces couches.

- L'organisation des producteurs et des autres acteurs des filières retenues demeure très faible et entrave l'émergence de cadres de dialogue représentatifs sur les besoins du secteur privé en termes des conditions cadres (normes régulations fiscalité etc.).

Il est attendu que ce risque soit mitigé d'une part par l'adoption de la Loi sur les Interprofessions et d'autre part à travers un appui concerté de la Composante A en matière de formation et d'appui conseil aux organisations paysannes et aux organisations des acteurs des filières.

- Le caractère innovateur du PCESA en termes de manière dont sera fourni son appui au groupe cible principal (approche par la demande et exigence d'une contribution des bénéficiaires de l'appui), et son ambition par rapport à l'introduction de nouvelles technologies vertes et d'outils appropriés de crédit au secteur privé risque d'entraîner un démarrage lent du programme et une consommation budgétaire faible au cours des premières années.
- Les outils de mise en œuvre du PNSR ne seront pas suffisamment développés dans les années à venir pour que le programme national devienne réellement le cadre de référence pour le développement du secteur rural. Il reste un travail substantiel à faire pour cadrer les ambitions du PNSR avec les réalités macro-économiques d'une part et pour développer les outils de son opérationnalisation (programmation, budgétisation, suivi-évaluation..) d'autre part.

Il est attendu que la collaboration entre les partenaires ayant appuyé le développement du PNSR (GIZ, NEPAD, DANIDA et coopération autrichienne) soit poursuivie sous forme d'un appui conjoint au PNSR, notamment en vue de la mise en place de ses outils d'opérationnalisation. Cependant cette absence actuelle d'un cadre d'opérationnalisation du programme national a pour conséquence que le PCESA devra pour une période s'appuyer sur des procédures et modalités de gestion et suivi propres au programme d'appui. Il est prévu de réaliser une évaluation à mi-parcours du PCESA qui évaluera les opportunités d'un plus grand alignement du programme sur le PNSR.

## **12. ANNEXES**

### **12.1. Annexe 1 - Document de description de la composante A**

Voir document joint

### **12.2. Annexe 2 - Document de description de la composante B**

Voir document joint

### 12.3. Annexe 3 – Cadre logique du PCESA

Compte tenu de la spécificité des deux composantes, un travail de cohérence / complémentarité et d'harmonisation des cadres logiques sera réalisé durant la phase de démarrage du PCESA.

#### Programme PCESA

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles	Sources et moyens de vérification
<b>Objectif de développement</b> Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de pauvreté dans les zones rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incidence de pauvreté dans les zones rurales réduite de 50% en 2009 à 40% en 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels SCADD et PNSR</li> </ul>

#### Composante d'appui conseil A1

Objectifs / Résultats Sous-composante A.1. d'appuis conseil	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
<b>Objectif immédiat A.1</b> « La fourniture aux entreprises rurales et agricoles d'un accès à des services de conseil en vue d'augmenter la productivité, la création d'emplois et l'expansion des entreprises »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dispositifs d'appui ayant mis en œuvre des programmes d'appuis conseils pour la sous-composante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 par région d'appui par la MEBF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activité et d'audit des structures concernées,</li> <li>• Enquêtes</li> <li>• base de données de la sous-composante</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité d'appuis sur cibles effectués par les dispositifs d'appui pour la sous-composante</li> </ul>	Par région : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 très petites entreprises (TPE)</li> <li>• 150 PME/PMI</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de prestataires de services ayant fourni des services à la sous-composante/ Points d'Information/ aux bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 par région d'appui</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'employés de structures et prestataires ayant suivi des formations et renforcement de compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEBF : 10</li> <li>• Prestataires : 20</li> </ul>		

Objectifs / Résultats Sous-composante A.1. d'appuis conseil	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
Résultat A.1.1 des appuis conseils sont fournis aux opérateurs économiques éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérateurs/entreprises des filières ayant sollicité un appui conseil</li> </ul>	Par région : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 800 très petites entreprises (TPE)</li> <li>• 200 PME/PMI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données de la sous-composante</li> <li>• Documents de demande d'appui</li> <li>• Rapports de suivi d'appui</li> <li>• Base de données et rapports des structures d'appui</li> <li>• Statistiques PNSR</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérateurs/entreprises des filières ayant bénéficié d'un appui conseil</li> <li>• Dont effectif de femmes ayant bénéficié d'appuis spécifiques</li> <li>• Dont effectif de jeunes ayant bénéficié d'appuis spécifiques</li> </ul>	Par région : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 très petites entreprises (TPE)</li> <li>• 150 PME/PMI</li> <li>• 20%</li> <li>• 20%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du chiffre d'affaire des opérateurs appuyés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de 20%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la productivité (recettes/dépenses) des opérateurs appuyés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de 20%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'effectif employé (au sens large) par les opérateurs appuyés</li> <li>• Dont augmentation du nombre de femmes employées</li> <li>• Dont augmentation du nombre de jeunes employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de 20%</li> <li>• 40%</li> <li>• 20%</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérateurs ayant sollicité des informations sur les appuis financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 200</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérateurs aiguillés vers un appui financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 150</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérateurs dont l'appui financier (sous-composante appuis financiers) a fait l'objet d'un suivi par la sous-composante appui-conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 130</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérateurs BTP (composante publique) ayant fait l'objet d'un appui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50</li> </ul>		

Objectifs / Résultats Sous-composante A.1. d'appui conseil	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
<u>Résultat A.1.2</u> : Des appuis conseils sont fournis aux associations éligibles	• Nombre d'associations ayant sollicité d'un appui conseil	• 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• base de données de la sous-composante</li> <li>• Documents de demandes d'appui</li> <li>• Rapports de suivis d'appui</li> <li>• Base de données et rapports des structures d'appui</li> <li>• Enquêtes et sondages de référence, périodiques et à l'issue du programme.</li> <li>• Statistiques PNSR</li> </ul>	
	• Nombre d'associations ayant bénéficié d'un appui conseil	• 7		
	• Augmentation du chiffre d'affaire des opérateurs directement impactés (membres,..)	• 10%		
	• Augmentation de la productivité (recettes/dépenses) des opérateurs directement impactés (membres,..)	• 10%		
	• Augmentation de l'effectif employé (au sens large) par les opérateurs directement impactés (membres,..)	• 10%		
	• Dont augmentation du nombre de femmes employées	• 10%		
	• Dont augmentation du nombre de jeunes employés	• 10%		
<u>Résultat A.1.3</u> : Le Fonds de subvention aux investissements verts et à rentabilité différé est opérationnel	• Volume des subventions distribuées ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,7 milliards FCFA</li> <li>• Entre 50 et 60 projets financés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports opérationnels de la MEBF</li> <li>• Rapports des consultants en charge de l'appui-conseil</li> <li>• Rapports d'audit</li> </ul>	
<u>Résultat A.1.4</u> : Les impacts des composantes d'appui au secteur privé dans les filières visées sont mesurés	• Des indicateurs d'impacts sont définis et mesurables	• Un dispositif de suivi d'impact opérationnel	• Rapports d'études d'impacts	

**Nota:** les indicateurs seront systématiquement ventilés par région, filière, maillon/métier, type d'opérateur (taille; individuel, groupé, formel,...) ; et désagrégé genre et jeunes

## Composante de financement des entreprises A2

Objectifs / Résultats Composante «financement des entreprises»	Indicateurs	Cibles	Sources et moyens de vérification	Suppositions ; Commentaires, observations
<b>Objectif immédiat A2 :</b> « Développer des outils financier adaptés pour améliorer l'accès des entreprises rurales aux prêts d'investissement »	• Nombre de crédits à moyen terme attribué aux entreprises du secteur Agricole	• 100 crédits moyens termes	• Rapport d'activités des banques • Rapport d'activité de la SOFIGIB	
	• Volume de crédit attribué à moyen terme attribué aux entreprises du secteur Agricole	• 5 milliards de FCFA		
	• Nombre et volume de garanties attribués par la SOFIGIB aux entreprises du secteur Agricole	• 100 projets garantis • 3 milliards FCFA		
Résultat A.2.1 : Les institutions de crédit partenaires constituent des portefeuilles de prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des opérateurs	• Taux d'utilisation des ressources financières mises à disposition des institutions de crédit • Aspects qualitatifs des portefeuilles de prêts (part des prêts investissements, aux femmes, qualité du portefeuille,...) • Evolution globale du nombre et du volume des prêts accordés selon les prévisions du Programme	• 100% • Un dispositif de suivi d'impact opérationnel  • 100 crédits moyens termes • 5 milliards de FCFA	• Rapports des IF • Rapports des consultants en charge de l'appui-conseil • Rapports de la MEBF	
Résultat A.2.2 : Le fonds de garantie du programme pour garantir les prêts octroyés par les institutions de crédit partenaires est opérationnel	• Connaissance des garanties par les banques et les IMF • Taux d'utilisation du fonds de garantie mis en place dans le cadre du Programme (niveau d'engagement) • Taux de sinistre	• Très bonne connaissance  • 100%  • 30%	• Rapports opérationnels de la SOFIGIB et IF • Rapports des consultants en charge de l'appui-conseil • Rapports d'audit	• Des projections du fonds de garantie seront faites par la SOFIGIB avec l'appui technique de la composante

## Composante B1

Objectif / Résultats	Indicateurs <sup>24</sup>	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
<b>Objectif de développement (Programme)</b>				
Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incidence de la pauvreté en milieu rural réduit de 50,7% en 2009 à moins de 40% en 2015 ;</li> <li>• Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole augmenté de 5.2% en 2010 à 14.7% en 2015 ;</li> <li>• Le revenu total moyen des ménages ruraux augmenté de 742 855 FCFA en 2009 à 965 712 FCFA en 2015.</li> </ul>	Voir indicateurs	Le système de suivi de la SCADD et du PNSR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité politique ;</li> <li>• Un environnement macro-économique favorable ;</li> </ul>
<b>Objectif immédiat sous-composante B.1</b>				
Développer le PNSR comme cadre fédérateur de programmation, suivi, financement et pilotage du développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document du PNSR finalisé</li> <li>• Document du PNSR distribué/vulgarisé à tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 document PNSR finalisé</li> <li>• PNSR vulgarisé à tous les niveaux déconcentrés des services techniques</li> </ul>	Le système de suivi du PNSR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appui politique au PNSR continue</li> <li>• L'implication continue des acteurs du développement rural permet la finalisation du PNSR</li> <li>• Volonté des PTF les plus importants d'appuyer le PNSR</li> <li>• SP-CPSA a les capacités de coordonner et gérer la mise en œuvre de la sous composante</li> <li>•</li> </ul>

<sup>24</sup> Les indicateurs seront toujours désagrégés pour tenir compte des aspects genre. Ils devront également tenir compte des aspects environnement, afin de mieux renseigner le dispositif de mise en œuvre de la Composante et partant du programme.

Objectif / Résultats	Indicateurs <sup>24</sup>	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
<b>Résultats de l'objectif B.1</b>				
<b>Résultat B.1.1</b> Les mécanismes de programmation, de budgétisation et de suivi annuel du PNSR ont été développés conformément aux procédures demandées par le MEF et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif de planification mis en place et opérationnel, définissant les rôles et tâches de chaque acteur impliqué</li> <li>• Un dispositif de budgétisation mis en place et opérationnel, définissant les flux financiers, ainsi que les rôles et tâches de chaque acteurs impliqué</li> <li>• Un système de suivi-évaluation du PNSR a été établi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 dispositif de planification</li> <li>• Elaboration des Documents (DPPD, PAP, RAP) ;</li> <li>• Création d'un logiciel intégré</li> <li>• 1 dispositif de suivi évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document décrivant le dispositif de planification et de budgétisation du PNSR</li> <li>• Le document de description du dispositif de suivi évaluation du PNSR</li> <li>• Les rapports de suivi du PNSR</li> <li>• Les rapports de capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation du PNSR</li> <li>• L'appui politique des trois ministères au PNSR et au travail du SP-CPSA continue</li> </ul>
<b>Résultat B.1.2.</b> Les mécanismes de financement du PNSR ont été développés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif de financement du PNSR, indiquant les différents circuits financiers et les rôles des acteurs opérationnel</li> <li>• Le budget du PNSR est bouclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des rôles des acteurs : Etat, CT, Org. professionnelles ;</li> <li>• Elaboration d'un arrangement financier Etat-PTF-CT-org. professionnelles ;</li> <li>• définition des modalités d'exécution financière.</li> <li>• 1 plan de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document décrivant le dispositif de financement du PNSR</li> <li>• Le budget du PNSR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation du PNSR</li> </ul>
<b>Résultat B.1.3.</b> Les stratégies et politiques du secteur ont été développées ou révisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La SDR révisée et diffusée et vulgarisée</li> <li>• La Loi d'orientation agricole définie et vulgarisée</li> <li>• Les dispositions sur la mise en place d'un fonds agricole prises</li> <li>• D'autres textes sont pris pour faciliter le développement du secteur agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 document de SDR</li> <li>• 1 document de LOA</li> <li>• 1 dispositif de fonds Agricole</li> <li>• Autres textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SDR révisé et vulgarisée</li> <li>• La loi d'orientation agricole finalisée et diffusée</li> <li>• Des textes pris sur le fonds agricole</li> <li>• Un document décrivant les rôles et taches des acteurs</li> <li>• Décrets, Lois, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation du PNSR</li> </ul>



Objectif / Résultats	Indicateurs <sup>24</sup>	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
<b>Composante B2</b>				
<b>Objectif immédiat sous-composante B.2.</b>				
Améliorer la production, la productivité, la qualité et la commercialisation du secteur agricole et des filières retenues par une optimisation du cadre stratégique, légal et réglementaire et du tissu d'infrastructures publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau d'augmentation de la production primaire des filières retenues</li> <li>• Le pourcentage/augmentation de la production des filières retenues mis en marché</li> <li>• Le pourcentage/augmentation de la production primaire des filières retenues qui est transformé</li> <li>• Les projets d'infrastructures réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10% : fixé par le PNSR</li> <li>• 10% : fixé par le PNSR</li> <li>• 10% : fixé par le PNSR</li> <li>• 3 blocs d'infrastructures ont été planifiés et réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données statistiques et rapports produits par le système de suivi-évaluation de la Composante pour la phase transitoire</li> <li>• Données des études sur l'état des lieux et besoins en infrastructures structurantes</li> <li>• DAO</li> <li>• PV de Réception provisoires et finales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation des filières porteuses</li> <li>• L'Etat poursuit ses efforts de développement de conditions cadre au développement des filières porteuses et à celui des entreprises du secteur agricole</li> </ul> <p>La capacité des porteurs de projets à les identifier, les gérer durablement est réelle</p>
<b>Résultats de l'objectif B.2</b>				
<b>Résultat B.2.1</b> Le cadre politique, légal et réglementaire <sup>25</sup> des sous-secteurs a été développé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Laboratoire National d'Élevage accrédité (accompagnement du processus d'accréditation)</li> <li>• Nombre de normes Sanitaires et Phytosanitaires pour les produits plus importants ont été élaborées et diffusées (en collaboration avec FASONORM)</li> <li>• Études de faisabilité pour les possibilités d'organisation de bourses de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 laboratoire accrédité</li> <li>• Au moins 2-3 normes par filières</li> <li>• 3 études réalisées</li> <li>• 2-3 par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de politiques et stratégies</li> <li>• Les documents et référentiels élaborés pour la sécurisation et la gestion des ressources ASP</li> <li>• Les documents de normes de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents ministères initient les textes de loi, les décrets et prennent d'autres textes nécessaires au développement des filières</li> <li>• La diffusion des textes pris est efficace et facilite leur application</li> </ul>

<sup>25</sup> Tous les textes élaborés (cf. indicateurs) sont diffusés et vulgarisés pour faciliter leur application.

Objectif / Résultats	Indicateurs <sup>24</sup>	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
	agricoles sélectionnés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de salons, expositions et de foires commerciales auxquelles les acteurs par filières ont participé au niveau national, sous régional, régionale et international</li> <li>• Les textes d'application du Code Forestier relatifs aux PFNL élaborés et adoptés</li> <li>• Les textes relatifs à l'autofinancement des activités de promotion et de valorisation des PFNL adoptés</li> <li>• Une loi sur le contrôle sanitaire et phytosanitaire des PFNL élaborée</li> <li>• Un décret portant autorisation de perception des recettes sur l'exploitation des PFNL élaboré, adopté et diffusé</li> <li>• Un guide des normes d'exploitation des PFNL (transformation, commercialisation, exportation) élaboré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes adoptés</li> <li>• Textes adoptés</li> <li>• Textes adoptés</li> <li>• Textes adoptés</li> <li>• Textes adoptés</li> </ul>	FASONORM <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'avancement de la Composante</li> </ul>	
<b>Résultat B.2.2</b> Le tissu des infrastructures publiques dans les filières prioritaires a été développé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de projets de bonne qualité élaborés, incluant des activités pour assurer la gestion postérieure des ouvrages</li> <li>• Le nombre d'infrastructures mises en place ou améliorées par filières, par type d'acteurs et par région</li> <li>• Le nombre de partenariat public-privé signé dans le cadre d'une gestion durable des infrastructures structurantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 à 3 programmes de réseaux cohérents d'infrastructures par filière</li> <li>• 2 à 3 programmes de réseaux cohérents d'infrastructures par filière</li> <li>• 1 partenariat P.P. par infrastructure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dossiers des projets</li> <li>• Les rapports d'avancement de la Composante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité des porteurs de projets à les identifier et monter des projets rentables et réelle</li> <li>• Les prestataires privés capables d'appuyer les porteurs de projets dans le montage de projets et la gestion (fonds et infrastructures) sont disponibles au niveau décentralisé</li> </ul>

Objectif / Résultats	Indicateurs <sup>24</sup>	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
<p><b>Résultat B.2.3</b> Des modalités adéquates de gestion et d'entretien des infrastructures publiques ont été testées et généralisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manuel de procédures a été finalisé et définit les différents rôles et tâches des acteurs à différentes étapes</li> <li>• Les modalités de gestion durable des infrastructures sont recensées, testées et celles qui donnent de meilleurs résultats sont généralisées dans les régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 manuel élaboré</li> <li>• Modalités de gestion définies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manuel de procédures</li> <li>• Les rapports d'avancement permettant de renseigner sur les modalités de gestion des infrastructures</li> <li>• Les protocoles de partenariats public-privé pour la gestion d'infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les porteurs de projets ont la capacité de gérer durablement les infrastructures</li> <li>• Des partenaires privés sont disposés à signer des partenariats public-privé pour la gestion des infrastructures</li> </ul>
<p><b>Résultat B.2.4</b> Le renforcement des capacités des CT et d'autres porteurs de projets a été assuré et le suivi-évaluation des projets financés est assuré</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un diagnostic sur les capacités des collectivités territoriales et d'autres porteurs de projets à gérer d'une manière pérenne les infrastructures a été réalisé</li> <li>• Un programme de renforcement des capacités de ces acteurs a été formulé et son budget a été approuvé</li> <li>• Le renforcement des capacités des porteurs de projets à gérer les infrastructures a été réalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 diagnostic réalisé</li> <li>• 1 programme de renforcement approuvé</li> <li>• 1 programme de renforcement réalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport de diagnostic</li> <li>• Le programme de formation et de renforcement des capacités des porteurs de projets</li> <li>• Les rapports de formation + d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les porteurs de projets sont disposés à recevoir le conseil et les formations nécessaires</li> <li>• Ils appliquent les conseils reçus</li> </ul>

## 12.4. Annexe 4 – Détail de l'Assistance Technique pour le PCESA

Composante A

Sous composante	Profil	Durée	Lieu d'affectation	Justification	Type de recrutement
<u>Sous-composante A.1 -Appui conseil</u>	1 Expert international planification/gestion / secteur privé ; Fonds vert	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	MEBF	Appui processus appui conseil, secteur privé, fonds vert ; Evaluation au bout de 3 ans pour la poursuite des 2 années restantes ou non	Un appel d'offre international : 1 contrat
	1 Expert international appui interprofession	2 ans	MEBF	Appui interprofession et dialogue secteur public - privé	
	1 Expert international cadre réglementaire	2 ans	DGPER	Appui cadre réglementaire pour le secteur public et privé	
	1 expert national secteur privé	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	MEBF	Appui secteur privé Agricole	
	1 expert national en suivi & évaluation	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	MEBF	Appui dispositif suivi évaluation	
	AT Court terme nationale en Norme	10 H/Mois	MEBF	Selon besoin	
	AT Court terme Ponctuelle	10 H/Mois	MEBF	Selon besoin	
<u>Sous-composante A.2 - Financement</u>	<i>Institutions Financières</i>				
<u>Sous-composante A.2 - Financement</u>	1 expert international Banque	2 ans	IF 1	Appui à l'adaptation des produits de crédits (descente en gamme)	Un appel d'offre international : 1 contrat Ou Coopération déléguée avec SFI
	1 expert international Banque	2 ans	IF 2	Appui à l'adaptation des produits de crédits (descente en gamme)	
	AT Courte durée	5 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin	
	<i>SOFIGIB</i>				
	AT Courte durée	5 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin	

Composante B

Sous composante	Profil	Durée	Lieu d'affectation	Justification	Type de recrutement
<u>Sous-composante B.1 -Appui au PNSR</u>	1 Expert international	2 ans	SP-CPSA	Appui processus planification, suivi évaluation	Un appel d'offre international : 1 contrat
	1 Expert national finances publiques	3 ans	DEP MAH	Appui processus budgétisation et gestion financière avec MEF pour le PCEA	
	AT Court terme Ponctuelle	10 H/Mois	SP-CPSA	Selon besoin	
<u>Sous-composante B.2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures</u>	<i>Cadre stratégique, légal, réglementaire</i>				
	1 expert international Juriste	2 ans			Voir appel d'offre composante A1
	AT Courte durée	10 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin	
	<i>Infrastructures</i>				
	5 cadres nationaux Ingénieur /TS génie rural - civil	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	Conseil régional	Appui réalisation des infrastructures (identification, DAO, suivi qualité)	Un appel d'offre international : 1 contrat
	5 cadres nationaux-gestion budgétaire/comptable CT	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	Conseil régional	Appui planification, budgétisation et gestion financière auprès des CT	
	1 expert international ingénieur génie rural	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	DEP MAH	Planification globale et appui réalisation des infrastructures Evaluation au bout de 3 ans pour la poursuite des 2 années restantes ou non	
	AT Courte durée	10 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin	

## 12.5. Annexe 5 - Budgets et prévision des dépenses annuelles par composante

Million de DKK	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>Total</i>
	6 mois					6 mois	
<b>Composante A - Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole</b>	<b>41,3</b>	<b>52,2</b>	<b>20,8</b>	<b>17,9</b>	<b>11,7</b>	<b>8,0</b>	<b>152,2</b>
Sous-composante A1 – Appui- conseil	3,4	12,4	15,5	15,4	9,3	6,0	62,0
Sous-composante A2 - Appui financier	32,8	32,8	0,0	0,0	0,0	0,0	65,6
Assistance technique A1	3,4	3,6	3,6	2,4	2,3	2,1	17,4
Assistance technique A2	1,7	3,4	1,7	0,2	0,2	0,0	7,2
<b>Composante B - Amélioration des conditions cadres du secteur Agricole</b>	<b>7,2</b>	<b>21,1</b>	<b>56,5</b>	<b>56,2</b>	<b>40,2</b>	<b>6,4</b>	<b>187,8</b>
Sous-composante B1 - PNSR	0,9	2,3	2,9	2,9	1,7	0,7	11,4
Sous-composante B2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures	1,1	13,7	49,0	49,0	34,3	2,5	149,6
Assistance technique B1	0,9	1,5	1,0	0,6	0,5	0,6	5,1
Assistance Technique B2	4,3	3,7	3,7	3,7	3,7	2,6	21,7
<b>Audits externes (value for money)</b>	<b>0,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>	<b>10,0</b>
<b>Revues, évaluations externes</b>	<b>0,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>	<b>10,1</b>
<b>Fonds non alloués</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>	<b>3,9</b>	<b>0,0</b>	<b>19,9</b>
<b>Total</b>	<b>49,5</b>	<b>77,4</b>	<b>89,5</b>	<b>86,2</b>	<b>59,9</b>	<b>17,5</b>	<b>380,0</b>

La répartition annuelle prend en compte le paiement des avances de démarrage en première année pour les budgets d'Assistance Technique, les 3 blocs de décaissement des infrastructures (2014/2015- 2015/2016 – 2016/2017) et du décaissement en deux tranches au niveau des IF et de la SOFIGIB (fin 2013 – début 2014).

Des écarts peuvent être constatés en raison des arrondis décimaux.

Million de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	6 mois					6 mois	
<b>Composante A - Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole</b>	<b>3.625</b>	<b>4.585</b>	<b>1.830</b>	<b>1.580</b>	<b>1.030</b>	<b>700</b>	<b>13.350</b>
Sous-composante A1 - Appui conseil	300	1.090	1.360	1.350	820	520	5.440
Sous-composante A2 - Appui financier	2.875	2.875	-	-	-	-	5.750
Assistance technique A1	300	320	320	210	200	180	1.530
Assistance technique A2	150	300	150	20	10	-	630
<b>Composante B - Amélioration des conditions cadres du secteur Agricole</b>	<b>630</b>	<b>1.850</b>	<b>4.960</b>	<b>4.920</b>	<b>3.540</b>	<b>570</b>	<b>16.470</b>
Sous-composante B1 - PNSR	80	200	250	250	160	60	1.000
Sous-composante B2 – conditions cadres	100	1.200	4.300	4.300	3.010	210	13.120
Assistance technique B1	80	130	90	50	50	50	450
Assistance Technique B2	370	320	320	320	320	250	1.900
<b>Audits externes (value for money)</b>	<b>30</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>130</b>	<b>880</b>
<b>Revues, évaluations externes</b>	<b>40</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>130</b>	<b>890</b>
<b>Fonds non alloués</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>350</b>	<b>-</b>	<b>1.750</b>
<b>Total</b>	<b>4.325</b>	<b>6.795</b>	<b>7.850</b>	<b>7.560</b>	<b>5.280</b>	<b>1.530</b>	<b>33.340</b>

La répartition annuelle prend en compte le paiement des avances de démarrage en première année pour les budgets d'Assistance Technique, les 3 blocs de décaissement des infrastructures (2014/2015- 2015/2016 – 2016/2017) et du décaissement en deux tranches au niveau des IF et de la SOFIGIB (fin 2013 – début 2014).

Des écarts peuvent être constatés en raison des arrondis décimaux.

## 12.6. Annexe 6 - Brève description de la SCADD et du PNSR

### A. SYNTHÈSE DE LA SCADD

L'analyse des résultats de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté a mis à jour des acquis et des insuffisances a imposé des changements nécessaires pour une croissance accélérée au Burkina Faso en prenant plus en compte l'étude nationale prospective « Burkina 2025 et une approche de réduction de la pauvreté s'appuyant sur les secteurs productifs de l'économie du pays. En effet, si des résultats intéressants ont été atteints dans plusieurs domaines dont l'économie où le Burkina a enregistré en moyenne 5,2% de croissance. Toutefois, avec un taux de croît démographique annuel moyen de 3,1%, il était difficile de s'attendre à un impact sur le niveau de pauvreté qui est resté élevé (43,9% en 2009/2010). Par rapport à 2003, le seuil de pauvreté a certes diminué mais doit l'être davantage dans l'espoir de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). C'est pourquoi, la SCADD tirant leçons de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a été élaborée au cours d'un processus participatif.

La vision à l'horizon 2015 est « *le Burkina Faso, une économie productive qui accélère la croissance, augmente le niveau de vie, améliore et préserve le cadre et le milieu de vie, au moyen d'une gouvernance avisée et performante* ». Elle a pour objectifs de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur l'amélioration des revenus, la qualité de la vie des populations et soucieuse du respect des principes du développement durable.

Six principes directeurs sous-tendent cette stratégie (i) l'anticipation, (ii) l'appropriation nationale, (iii) la responsabilisation, (iv) le développement durable, (v) la priorisation et la cohérence des actions, (vi) la gestion axée sur les résultats.

Elle comporte 4 axes stratégiques englobant l'ensemble des problématiques de développement et les défis auxquels le pays doit faire face. Il s'agit :

**Axe 1 : Développement des piliers de la croissance accélérée** qui en s'appuyant sur le secteur privé comme pilier de la croissance, repose sur la promotion des pôles de croissance, des filières porteuses et la mise en œuvre d'actions favorisant la réduction de la pauvreté. Cet axe retient également les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, les mines, .... comme des secteurs prioritaires sur lesquels des efforts importants seront portés devant bénéficier du développement d'infrastructures de soutien. Celles-ci devraient être réalisées en s'appuyant sur l'approche haute intensité de main d'œuvre pour non seulement offrir des emplois aux populations mais également les impliquer dans la gestion durable des infrastructures mises en place.

**Axe 2 : Consolidation du capital humain et de la promotion de la protection sociale** qui concerne tous les aspects liés à la promotion de l'emploi et des revenus, le renforcement de l'éducation, enseignement et formation technique et professionnels, de la santé et nutrition, eau potable et assainissement,....

**Axe 3 : Renforcement de la gouvernance** qui touche tous les domaines en rapport avec le renforcement des capacités de gouvernance économique, politique, administrative et locale.

**Axe 4 : Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et les programmes de développement.** Cet axe prend en compte les aspects en rapport avec le



genre, la démographie, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement du territoire et le renforcement des capacités des différents acteurs.

## **B. BRÈVE DESCRIPTION DU PNSR**

Le Burkina Faso, pays agricole enclavé de l'Afrique de l'ouest a une population estimée à 15 730 977 habitants (INSD 2010). Cette population très largement rurale (77%) vit de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation des ressources naturelles. Ces dernières sont soumises à une dégradation croissante du fait des conditions climatiques<sup>26</sup> et de la pression anthropique<sup>27</sup> qui entraînent la disparition du couvert végétal, la fragilisation des sols et la baisse de leur fertilité.

Dans un tel contexte, assurer la sécurité alimentaire tout en créant les conditions d'une production agricole destinée au marché, constitue un défi à relever que pour lequel plusieurs politiques et stratégies ont progressivement jeté les bases d'une vision cohérente et sur le long terme du développement rural. C'est dans ce cadre que s'inscrivent la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée, la Stratégie de Développement Rural en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Afin de renforcer les acquis de la mise en œuvre de la SDR et au regard des nouveaux défis du secteur rural, le Gouvernement en concertation avec les différents acteurs a décidé depuis 2007 de l'élaboration du Programme National du Secteur Rural (PNSR).

### 1. Contenu du PNSR

Le PNSR se présente comme un cadre d'opérationnalisation de la SDR et de la SCADD dans le secteur rural pour la période 2011- 2015 et s'inscrit dans la logique des politiques sous régionales (UEMOA, NEPAD, CEDEAO) et les engagements du pays (Déclaration de pays, déclaration de Maputo, OMD,...). Il a pour objectif global de « *contribuer à renforcer les bases d'un développement rural durable générateur d'une croissance forte et soutenue du secteur rural en vue de lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire* »

Tout en intégrant les principes directeurs de la SCADD, le PNSR s'appuie sur d'autres principes que sont (i) la bonne gouvernance, (ii) le développement du capital humain, (iii) la prise en compte du genre, (iv) la réduction des disparités régionales, (v) la responsabilité mutuelle et (vi) le renforcement du partenariat.

Il est structuré en 5 axes stratégiques comportant 13 sous programmes opérationnels d'intervention permettant de rattacher toute action mise en œuvre par les projets et programmes à l'une ou l'autre de ceux-ci. Ce faisant, le PNSR offre un cadre d'ancrage pertinent de toutes les activités ; ce qui peut améliorer la programmation, le suivi et la capitalisation. Enfin, un axe relatif au partenariat a été pris en compte pour assurer le pilotage et le soutien à la mise en œuvre du PNSR.

Sa mise en œuvre vise l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance en y réalisant une croissance forte (10,7%).

Les différents axes et sous programmes sont brièvement présentés ci-dessous.

---

26 Le climat est semi aride dans son ensemble et la pluviométrie fluctuante d'une année à l'autre est caractérisée par une mauvaise répartition spatio-temporelle pendant la saison de pluies qui va d'avril à octobre.

27 La croissance démographique et l'importance du cheptel doublées de pratiques agricoles et pastorales peu soucieuses de la préservation des ressources naturelles, causent des pertes importantes de terres chaque année.

**Axe 1 : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire** comprend 5 sous programmes ci-dessous indiqués :

- Développement durable des productions agricoles pour relever le niveau de production céréalière et accroître le volume de la production des cultures de rente. Il prend en charge toutes les activités en relation avec (i) la promotion de l'accès des producteurs aux intrants et équipements, (ii) la protection des végétaux, (iii) la vulgarisation et l'appui-conseil, (iv) la gestion durable de la fertilité des sols, (v) la diversification de la production agricole, (vi) le renforcement de l'organisation des producteurs et (vii) la promotion de la recherche développement en matière de productions végétale. Le budget de ce sous programmes est estimé à 165, 98 milliards FCFA.
- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales qui regroupe (i) la professionnalisation des acteurs des filières animales, (ii) l'amélioration de l'alimentation du cheptel, (iii) l'amélioration du potentiel génétique des races locales, (iv) la multiplication de races pures exotiques performantes, (v) le développement des infrastructures de mise en marché, (vi) la création d'un référentiel de normes et (ii) l'optimisation des systèmes de production. Le budget du sous-programme est estimé à 108,20 milliards FCFA.
- Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire qui comporte des activités liées (i) au renforcement du cadre juridique et réglementaire, (ii) à la prévention des maladies animales prioritaires, (iii) à la riposte contre les maladies animales prioritaires, (iv) au renforcement de la santé publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments et (v) le renforcement des capacités opérationnelles du Laboratoire National d'Élevage. Le budget prévisionnel du sous-programme est de 26,58 milliards FCFA.
- Développement durable de l'hydraulique agricole qui referme toutes les activités relatives (i) à la coordination du développement de l'irrigation, (ii) à l'aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds, (iii) au développement de petits ouvrages de mobilisation de l'eau, (iv) à la promotion de technologies innovantes d'irrigation, (v) à la gestion des aménagements hydro-agricoles et (vi) à la mobilisation des ressources en eau de surface. Le budget estimatif est de 241,58 milliards FCFA.
- Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Ce sous-programme regroupe toutes les actions liées (i) à la coordination, l'animation du dispositif de sécurité alimentaire, (ii) à la production et la diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) au renforcement des stocks de sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) à l'appui à la production agricole dans les zones structurellement déficitaires au profit des groupes vulnérables et (v) au soutien à la mise en œuvre des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) au profit des populations vulnérables (filets sociaux). Le coût prévisionnel du sous-programme est de 40,70 milliards FCFA.

**Axe 2 : Amélioration des revenus des populations rurales** comporte un seul sous-programme relatif à la promotion de l'accès aux marchés. Il comprend toutes les actions en rapport avec (i) l'accompagnement des relations entre les communautés et les opérateurs du marché, (ii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'agro-business, (iii) l'appui à la structuration des filières agricoles, (iv) la promotion des interprofessions, (v) la promotion des normes et de la qualité des produits agroalimentaires, (vi) l'amélioration des conditions

de transformation et de mise en marché des produits agricoles, (vii) la promotion de la consommation des produits locaux et (viii) l'accompagnement des acteurs de l'agriculture dans l'accès aux financements. Le budget du sous-programme est estimé à 86,16 milliards FCFA.

**Axe 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles** comprend 4 sous programmes en relation avec la :

- Gouvernance environnementale et promotion du développement durable dont les actions retenues sont : (i) le développement du partenariat et la coordination de la mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement, (ii) l'accompagnement de la gouvernance environnement et la promotion du développement durable et (iii) le développement des compétences, de l'information et du monitoring de l'environnement. Le budget prévisionnel du sous-programme est de 10,23 milliards FCFA.
- Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural avec (i) la mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, (ii) la protection des ressources en eau pour les différents usages à travers l'application de la législation sur l'eau, (iii) l'amélioration de la connaissance des sols, (iv) la gestion concertée des ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau et (vi) la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE. Le coût estimatif du sous-programme est de 31,33 milliards FCFA.
- Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales à travers (i) le renforcement du cadre juridique et réglementaire en matière de pastoralisme, (ii) la création d'espaces sécurisés, (iii) l'opérationnalisation des espaces pastoraux, (iv) la promotion de l'hydraulique pastorale et (v) la prévention et gestion des crises et vulnérabilités. Le budget du sous-programme est estimé à 79,64 milliards FCFA.
- Amélioration des productions forestières, fauniques et halieutiques qui intéresse les actions en relation avec (i) les aménagements forestiers et fauniques, (ii) la recherche sur l'amélioration de la conservation des ressources génétiques forestières, (iii) le développement des filières forestières, fauniques et halieutiques, (iv) la gestion durable des terres des écosystèmes forestiers, (v) la protection des ressources forestières et fauniques, (vi) la gestion durables des ressources halieutiques, (vii) les aménagements aquacoles, (viii) l'accroissement de la production halieutique et (ix) la valorisation des produits halieutiques. L'estimation du coût de la mise en œuvre est de 61,24 milliards FCFA.

**Axe 4 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie.** Il comporte 2 sous programmes :

- Eau potable et assainissement. Ce sous-programme touche toutes les actions liées (i) à l'augmentation de l'accès à l'eau potable, (ii) l'augmentation de l'accès à l'assainissement, (iii) la coordination, le pilotage et le soutien aux actions d'approvisionnement en eau potable, (iv) la coordination, le pilotage et le soutien aux actions d'assainissement, (v) la coordination, le pilotage et le soutien aux actions d'AEPA au niveau régional, (vi) l'appui aux acteurs du secteur de l'eau et à leur instance de concertation, (vii) l'appui aux acteurs du secteur de l'assainissement et à leur instance de concertation, (viii) la promotion des

études et recherche en matière d'eau potable, (ix) la promotion des études et recherche en matière d'assainissement.

- Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie. Dans ce sous-programme sont envisagées les actions sur (i) les évaluations environnementales et la lutte contre les pollutions et nuisances, (ii) la promotion des aménagements paysagers et (iii) la promotion de l'éducation environnementale.

**Axe 5 : Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural** comporte un seul sous-programme, le pilotage et le soutien. Ce sous-programme intègre plusieurs actions (i) le pilotage des départements ministériels et de leurs programmes, (ii) l'appui conseil, la coordination de la gestion des moyens matériels, la planification, la programmation et le suivi évaluation des activités, (iv) la formation professionnelle initiale et continue, (v) le management des ressources humaines, (vi) la capitalisation des données statistiques sur le secteur rural, (vii) la coordination des politiques sectorielles agricoles, (viii) le transfert à des tiers, la prise en charge d'activités hors secteur et des imprévus des projets et (ix) la prise en compte des aspects transversaux. Le coût estimatif du sous-programme est estimé à 143,38 milliards FCFA.

La mise en œuvre du PNSR est sous-tendue par un cadre de résultats dont les indicateurs feront l'objet de précisions à travers des études de soutien à cette mise en œuvre et le renforcement du suivi évaluation. Elle impliquera également des mesures aux plans :

- Organisationnel avec installation d'outils du système de gestion axé sur les résultats au niveau du SP/CPSA, des DEP et responsables des sous programmes des ministères et au niveau déconcentré,
- Politique et règlementaire où il s'agira de relire le cadre y relatif au regard des perspectives à court, moyen et long termes. D'ores et déjà les domaines prioritaires identifiés portent sur l'institutionnel pour permettre (i) un accès durable aux intrants et services divers aux producteurs, (ii) la promotion des entreprises privées et (iii) la promotion de l'organisation des différents acteurs.

Enfin, au regard de l'importance accordée par le PNSR à la préservation du capital productif et environnemental, il est prévu des mesures de sauvegarde. Ainsi, il sera assuré :

- l'analyse environnementale stratégique (AES) au démarrage du PNSR en même temps que l'étude sur les indicateurs,
- des évaluations environnementales et sociales spécifiques (EESS) et du plan de gestion et sociale (PGES).

## 2. Budget du PNSR

Le budget du PNSR est une compilation des budgets prévisionnels des différents sous programmes tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Axes et Sous programmes		Budget (milliards FCFA)
Axe 1	<b>Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires</b>	
	Développement durable des productions agricoles	165,98
	Amélioration de la productivité animale et de la compétitivité des produits animaux	108,20
	Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire	26,58
	Développement durable de l'hydraulique agricole	241,58
	Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	40,70
Axe 2	<b>Augmentation des revenus des populations rurales</b>	
	Promotion de l'économie rurale	86,16
Axe 3	<b>Développement durable et gestion des ressources naturelles</b>	
	Gouvernance environnementale et promotion du développement durable	5,62
	Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural	31,33
	Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	79,64
	Amélioration des productions forestières, fauniques et halieutiques	61,24
Axe 4	<b>Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie</b>	
	Eau potable et assainissement	225,49
	Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	14,51
Axe 5	<b>Développement du partenariat entre les acteurs du monde</b>	
	Pilotage et soutien	143,38
	<b>Total</b>	<b>1230,41</b>

Au total, le budget de mise en œuvre du PNSR dans sa mouture actuelle s'élève à 1 230 milliards FCFA pour la période 2011-2015. Il correspond à un cadre des dépenses à moyen terme du secteur rural pour la période indiquée, et sera assuré par les contributions suivantes :

- Etat et les collectivités territoriales pour 379,1 milliards FCFA (31%),
- Partenaires techniques et financiers pour de nouvelles contributions estimées à 370,43
- ONG/OSC pour 31,43 milliards FCFA (2,6%),
- Secteur privé pour 73,35 milliards FCFA (6%),
- OPA/Bénéficiaires pour 10,50 milliards FCFA (0,9%).

Il se dégage un gap de 365 milliards FCFA environ doit être alors mobilisé.

## 3. Mécanismes de mise en œuvre

La mise en œuvre du PNSR s'appuiera sur les structures et outils de gestion existantes tant au sein des différents ministères que des collectivités territoriales et de la société civile.

Toutefois, le renforcement des capacités des uns et des autres sera assuré pour une meilleure compréhension des rôles.

Le pilotage technique et administratif du programme sera assuré par les ministères du secteur et la tutelle financière relèvera du ministère en charge des finances.

La structuration des organes de pilotage prévoit :

Au niveau national, 2 instances :

- Le Comité d’Orientation et de Pilotage du PNSR (COP/PNSR) qui regroupe les différents premiers responsables des ministères, des partenaires techniques et financiers, des acteurs du privé et de la société civile et chargé de :
  - déterminer les orientations fondamentales,
  - identifier les priorités et les objectifs stratégiques et veiller à leur respect,
  - fixer ou modifier le cadre d’exécution.
- Le Comité Technique Interministériel du PNSR (CTI/PNSR) présidés par les Secrétaires Généraux des ministères du secteur rural regroupe des représentants des organisations paysannes du secteur (agriculture, eau et assainissement, environnement), des collectivités territoriales et du secteur privé et des secteurs financiers. Il est chargé de la préparation des décisions du COP/PNSR et du suivi de la mise en œuvre de ses recommandations.

Le SP/CPSA assure la préparation des sessions du COP et du CTI/PNSR. Il devra par ailleurs en étroite collaboration avec les DEP des ministères du secteur rural assurer la coordination et le suivi évaluation de la mise en œuvre du PNSR.

Au niveau régional, le pilotage sera assuré par le Comité Régional du PNSR (CCR/PNSR). Placé sous la présidence du Gouverneur et composé des représentants de toutes les parties prenantes du secteur rural à cette échelle, il sera chargé de fixer les priorités en cohérence avec celles du niveau national et de veiller à leur respect.

Des revues semestrielles et annuelles sont prévues au niveau des programmes et des Régions pour permettre l’organisation d’une revue annuelle au niveau nationale.

L’articulation des interventions entre les ministères du secteur rural et avec les autres départements ministériels se base sur la concertation, la recherche de synergies et de cohérence entre les différentes interventions pour assurer une efficacité et une efficience de l’action publique. Les instances de coordination et de pilotage de la SCADD et du PNSR serviront de cadre pour le renforcement de ces synergies et la complémentarité des actions des différents acteurs (privés et publics) afin d’atteindre les objectifs visés.

Au sein des secteurs ministériels, au-delà de la complémentarité des programmes des collaborations et des partenariats opérationnels seront établis pour l’atteinte des résultats palpables.

Particulièrement avec les autres départements ministériels non directement intégrés dans le secteur rural mais dont les interventions sont importantes pour l’atteinte des objectifs du PNSR (Recherche scientifique, infrastructures et transports, énergie, commerce,...) des collaborations sont envisagées au cas par cas sur la base de protocoles pour apporter des réponses à des contraintes (Recherche, réalisation de pistes,...).

Pour une mise en œuvre harmonieuse du PNSR, il est prévu un manuel fixant les règles de jeux du partenariat. D'ores et déjà chaque catégorie d'acteurs a été positionnée ainsi qu'il suit :

- **L'État** est tenu par ses missions régaliennes :
  - d'orientation à travers l'élaboration concertée avec les autres acteurs de stratégies et politiques
  - de création des conditions favorables au développement des activités des autres acteurs du secteur rural (réglementation, fiscalité, code des investissements,..),
  - de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des stratégies et des politiques.
- **Les collectivités territoriales** assurent certaines compétences relevant de leurs positions de maîtres d'ouvrage du développement local. Ainsi, elles participent à l'élaboration des plans régionaux, à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles et à la gestion transparente des ressources mises à leur disposition. Par ailleurs, elles sont chargées de l'animation de la concertation au niveau local et au suivi évaluation du processus.
- **Les organisations de producteurs** et les chambres consulaires se positionnent dans la mobilisation de leurs membres ou ressortissants pour participer à la mise en œuvre du PNSR, à son financement, à la formation, au suivi et à l'évaluation.
- **Le secteur privé** dont le rôle dans la mise en œuvre du PNSR sera prépondérant à travers la création de PME/PMI dans les maillons production, transformation et commercialisation pour renforcer le tissu de l'entrepreneuriat agricole. Dans ces conditions, sa participation active aux concertations, au suivi et évaluation de la mise en œuvre du PNSR est incontournable.
- **Les organisations de la société civile** devront mieux s'impliquer comme prestataires mais également dans le financement de certaines activités, tout en contribuant au processus de concertation et de suivi évaluation.
- **Les partenaires techniques et financiers** qui sont issus des coopérations (bilatérale ou multilatérale), des organisations intergouvernementales ou des organisations non gouvernementales trouveront au PNSR un cadre de dialogue politique avec le Gouvernement, les différents acteurs pour une mobilisation plus forte de leurs ressources et pour une meilleure valorisation de celles-ci dans le cadre de l'appui au développement du pays.
- Le SP-CPSA assure le suivi stratégique du PNSR en collaboration avec les DEP des ministères chargés du suivi évaluation opérationnel de la mise en œuvre des programmes relevant de chaque ministère et placés sous la responsabilité d'un coordonnateur<sup>28</sup>.

Afin de créer et de disposer d'une vision éclairée pour la mise en œuvre du PNSR, il sera réalisé avec l'appui des PTF, une réactualisation de certaines politiques et stratégies ou l'élaboration de nouvelles. Il s'agit des documents de politiques agricoles, les réglementations, la déclinaison des sous-programmes en opérations d'investissement dans le

---

<sup>28</sup> Il faut noter que cette approche de responsabilisation de coordonnateur par sous-programme va entraîner un bouleversement institutionnel important au sein des ministères où les postes de coordonnateurs vont se confondre avec ceux des DG avec ce que cela peut comporter de lourdeurs. Par ailleurs, pour une efficacité plus accrue, le circuit financier devrait être revu ; ce qui peut s'avérer ardu tant au niveau des ministères du secteur rural que de celui des finances.

cadre du CDMT, de la capitalisation des acquis de l'introduction du CDMT dans le système de planification et de budgétisation des ministères du secteur rural.

Enfin, en matière de mécanismes de mise en œuvre, il sera mis en place un système de suivi évaluation stratégique impliquant tous les acteurs sous la responsabilité du SP-CPSA. Il devrait être capable de disposer de capacités requises pour générer et diffuser des informations analytiques des performances du secteur. Il comportera également l'organisation de revues annuelles, et d'une revue à mi-parcours. Le PNSR fera l'objet d'une évaluation finale.

#### 4. Les risques

Les risques pouvant avoir des impacts sur la mise en œuvre du PNSR ont été évalués. Ils portent sur ceux liés :

- au changement climatique en lien avec la totale dépendance de l'agriculture au climat, surtout avec les perturbations de ces dernières années (inondations, vents, sécheresses,...) Dans ces conditions des efforts devront être faits pour une maîtrise de l'eau et l'adoption de techniques pouvant réduire ces risques.
- à la qualité des infrastructures construites pour le stockage et la commercialisation des produits agricoles, du fait des compétences des entreprises engagées et de celles des maîtres d'œuvre qui doivent également manifester de valeurs d'intégrité.
- à la crise économique et financière qui peut entraîner une remise en cause des promesses ou une réduction de l'aide à la mise en œuvre du PNSR. La prévision d'un programme triennal glissant fondé sur les ressources sécurisées peut permettre d'amoindrir les chocs.
- La communication qui prend de plus en plus une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques. Veiller à entretenir l'approche participative du processus d'élaboration du PNSR et développer une approche communicationnelle soutenue devrait permettre d'assurer l'appropriation de ce programme et sa mise en œuvre réussie.
- La gouvernance en lien avec la stabilité politique et la paix sociale, la gestion transparente est indispensable pour l'atteinte des résultats du PNSR.